

**RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES**

EXERCICE 2018

Sommaire

PREAMBULE	4
PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	7
CHAPITRE 1 / LE TERRITOIRE DESSERVI	7
1.1 <i>Territoire desservi.</i>	7
1.1.1 Présentation du périmètre.....	7
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement.....	9
1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence.	11
1.1.4 Déchets pris en charges par le service	13
1.2 <i>Compétences.</i>	14
1.2.1 Répartition des compétences.	14
CHAPITRE 2 / LA PREVENTION DES DECHETS	16
2.1 <i>Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.</i>	16
2.2 <i>Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés.</i>	18
CHAPITRE 3 / LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	20
3.1 <i>Précollecte.</i>	20
3.2 <i>Population desservie.</i>	23
3.3 <i>Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.</i>	23
3.4 <i>Organisation de la collecte en porte-à-porte.</i>	23
3.4.1 Spécification de la collecte.....	23
3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers.	24
3.5 <i>Fréquence de la collecte.</i>	25
3.6 <i>Focus sur les déchèteries.</i>	27
3.6.1 Jours et heures d'ouverture.....	29
3.6.2 Fréquentation des déchèteries.	30
3.7 <i>Évolution de l'organisation de la collecte.</i>	31
CHAPITRE 4 / LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	32
4.1 <i>Evolution des tonnages.</i>	32
4.2 <i>Performance de collecte.</i>	33
CHAPITRE 5 / LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION	34
5.1 <i>Localisation des unités de traitement existantes</i>	34
5.2 <i>Nature des traitements (dont valorisation)</i>	36
CHAPITRE 6 / LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN	39
6.1 <i>Capacité et tonnages traités.</i>	39
6.1.1 Taux global de valorisation	39
6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	42
6.1.3 Capacité des principales installations de traitement sur le Grand Reims	42
6.1.4 Tonnages traités sur les principaux centres de traitement	44
6.2 <i>Refus de tri et performance</i>	45
6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri	45
6.2.2 Performance énergétique des installations	45
6.3 <i>Résidus du traitement.</i>	46
6.4 <i>Focus sur les graves de mâchefers.</i>	47
CHAPITRE 7 / IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE	48
7.1 <i>Exemples d'indicateurs</i>	48
CHAPITRE 8 / L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	48
8.1 <i>Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire.</i>	48
CHAPITRE 9 / LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	50

9.1 Description des moyens d'information et de concertation.....	50
9.2 Suivi des réclamations et évolutions.....	52
PARTIE 2 > LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	53
CHAPITRE 10 / MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	53
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	53
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	55
CHAPITRE 11 / BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	57
11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service (compte administratif).....	58
11.2 Le coût aidé du service public – matrice de coût	59
CHAPITRE 12 / STRUCTURE DU COUT – MATRICE DES COUTS	60
12.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus).....	60
12.2 La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes).....	61
12.3 La répartition des charges, des produits et du financement	62
CHAPITRE 13 / COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	65
13.1 La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)....	65
13.2 La couverture des charges par les produits par flux	68
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	69
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique.....	70
CHAPITRE 14 / EVOLUTION DES COUTS	72
14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus	72
14.2 L'évolution des coûts par flux	72
14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne	74
LES ANNEXES.....	75

PREAMBULE

2018 a été une année qui a vu la concrétisation d'actions d'optimisation et harmonisation initiées en 2017 à la création du Grand Reims.

Pour rappel, la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" est organisée autour de 3 pôles territoriaux reprenant les territoires de deux syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE et de Reims Métropole au sein d'une même direction.

Cette organisation territorialisée a été mise en place pour assurer une transition et une continuité de service auprès de l'habitant au 1^{er} janvier 2017 en maintenant notamment les fonctionnements déjà en place. La Direction des Déchets est maintenant constituée de 115 agents avec une organisation autour de deux régies de collecte et de prestataires privés.

Le taux de TEOM unique sur l'ensemble du territoire qui a été choisi en 2017, pour concrétiser la création de cette nouvelle entité, a été maintenu en 2018 à 7,08%.

Il est à noter que la compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires des ex-syndicats. Le Grand Reims est donc membre de ce syndicat départemental pour une population de plus de 73 000 habitants. Pour le territoire correspondant à l'ex-Reims Métropole, la compétence traitement reste exercée par le Grand Reims.

Les principales actions réalisées en 2018 ont été :

- Le démarrage au 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle convention pour l'exploitation de notre unité de valorisation énergétique Rémival avec la réalisation de travaux importants (près de 10M €) essentiellement destinés à l'amélioration des performances énergétiques de l'installation,
- La mise en œuvre d'un service harmonisé sur l'ensemble du Grand Reims d'accueil des pneumatiques pour les habitants sur certaines déchetteries,
- Le développement au Grand Reims d'un service de collecte d'encombrants sur rendez-vous,
- La construction, la validation et la mise en œuvre d'une règle d'accueil harmonisée au Grand Reims pour l'accueil payant des professionnels sur 15 de nos 20 déchetteries,
- L'engagement du Grand Reims et de la Ville de Reims de se porter candidats à la possibilité d'expérimenter des collectes innovantes en lien avec des appels à projets gouvernementaux,
- La clôture du programme ZDZG engagée avec l'ADEME dans un objectif de réduction des déchets. Malgré des résultats quantitatifs qui ne sont pas atteints, les 3 ans du programme ont toutefois permis de continuer la réduction des déchets et surtout de mettre en œuvre 2 projets phares de ce plan d'actions :
 - o L'ouverture en juin 2018 du Recycl'lab, place Claudel à Reims. Ce local, co animé avec les associations Jeune Chambre Économique, Vél'Oxygène et SEL est un lieu ouvert au public permettant la réalisation d'ateliers sur divers thèmes de prévention des déchets,
 - o La mise en service en août 2018 du "Tri Truck", véhicule d'informations, de sensibilisation et de collecte des déchets spécifiques qui permet de mener des actions de proximité sur l'ensemble du territoire du mardi au samedi. L'accompagnement des volontaires en service civique permet aujourd'hui d'enrichir ces démarches de sensibilisation.

- L'accompagnement de la Ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets dont le déploiement des 7 premiers sites de compostage partagé sur le domaine public de la Ville de Reims qui ont regroupé plus de 200 familles grâce à la mobilisation de 17 référents bénévoles et la mise en place de 6 points de collecte des sapins de Noël à compter du 26 décembre 2018.

Ces dernières actions sont en cohérence avec l'engagement du Grand Reims dans le lancement de la démarche de réalisation d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur l'ensemble du territoire avec la désignation du Conseil d'Orientation Déchet comme commission d'évaluation et de suivi. Un vote de ce PLPDMA est envisagé en conseil communautaire en 2019 après une consultation de la population.

Concernant la quantité de déchets, nous avons collecté en 2018 près de 145 396 tonnes soit une augmentation de 1,1% par rapport à 2017. Cette évolution peut s'expliquer par l'augmentation de la population mais surtout des indicateurs économiques.

Enfin, en 2018, **Le Grand Reims a été lauréat, dans la catégorie "territoire urbain" au niveau de la région Grand Est**, d'un prix de l'ADEME qui nous distingue par rapport aux autres collectivités urbaines de la Région par nos faibles ratios d'Ordures Ménagères et de Déchets Ménagers et Assimilés, ainsi que par nos coûts du service maîtrisés (données 2017).

Les chiffres clefs en 2018

Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (à 549kg/an/hab. selon l'ADEME), avec 493 kg/an/hab. :

- ordures ménagères : 246 kg/an/hab. (moyenne nationale : 268 kg/an/hab.),
- tri sélectif : 55 kg/an/hab. (moyenne nationale : 49 kg/an/hab.),
- verre : 35 kg/an/hab. (moyenne nationale : 25 kg/an/hab.),
- déchetteries : 157 kg/an/hab. (moyenne nationale : 176 kg/an/hab.).

Ordures ménagères résiduelles :

246 kg/hab./an. 72 632 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire en 2018 principalement en porte à porte. Les tonnages collectés sur 2018 sont en hausse de 0,9%.

Collecte sélectives :

55 kg/hab./an. La collecte sélective en porte à porte a permis de capter un gisement de **16 243 tonnes** en 2018 sur l'ensemble du territoire. Ce chiffre est en hausse de 0,6% par rapport à 2017.

Refus de tri :

Sur les 16 243 tonnes de matériaux recyclables collectés, 2 018 tonnes étaient des erreurs de tri. Le taux de refus de tri est de 12,4% pour l'année 2018.

Verre :

35 kg/hab./an. 10 312 tonnes de verre ont été collectées en 2018 sur l'ensemble du territoire par le biais de points d'apports volontaires d'une part et, d'autre part, l'organisation de collectes en porte à porte pour les particuliers sur la commune de Bezannes ainsi qu'auprès des professionnels des métiers de bouche sur l'ancien territoire de Reims Métropole. Le gisement capté est en hausse de 1,6% par rapport à l'année précédente.

Déchetteries :

157 kg/hab./an. Les 21 déchetteries (dont une mobile) réparties sur le territoire ont permis aux habitants de déposer **46 210 tonnes** de matériaux soit une hausse des apports de 1,5% par rapport à 2017 (hausse de + 663 tonnes essentiellement de déchets mobiliers liée à la fin de la mise en œuvre des bennes de l'éco-organisme Eco Mobilier).

Total :

Ainsi, ce sont **145 396 tonnes** qui ont été collectées en 2018 sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims soit **493 kg/hab./an.** La hausse de tonnages est de 1,1% par rapport à 2017.

PARTIE 1 > Les indicateurs techniques

Chapitre 1 / Le territoire desservi

1.1 - Territoire desservi

1.1.1 - Présentation du périmètre

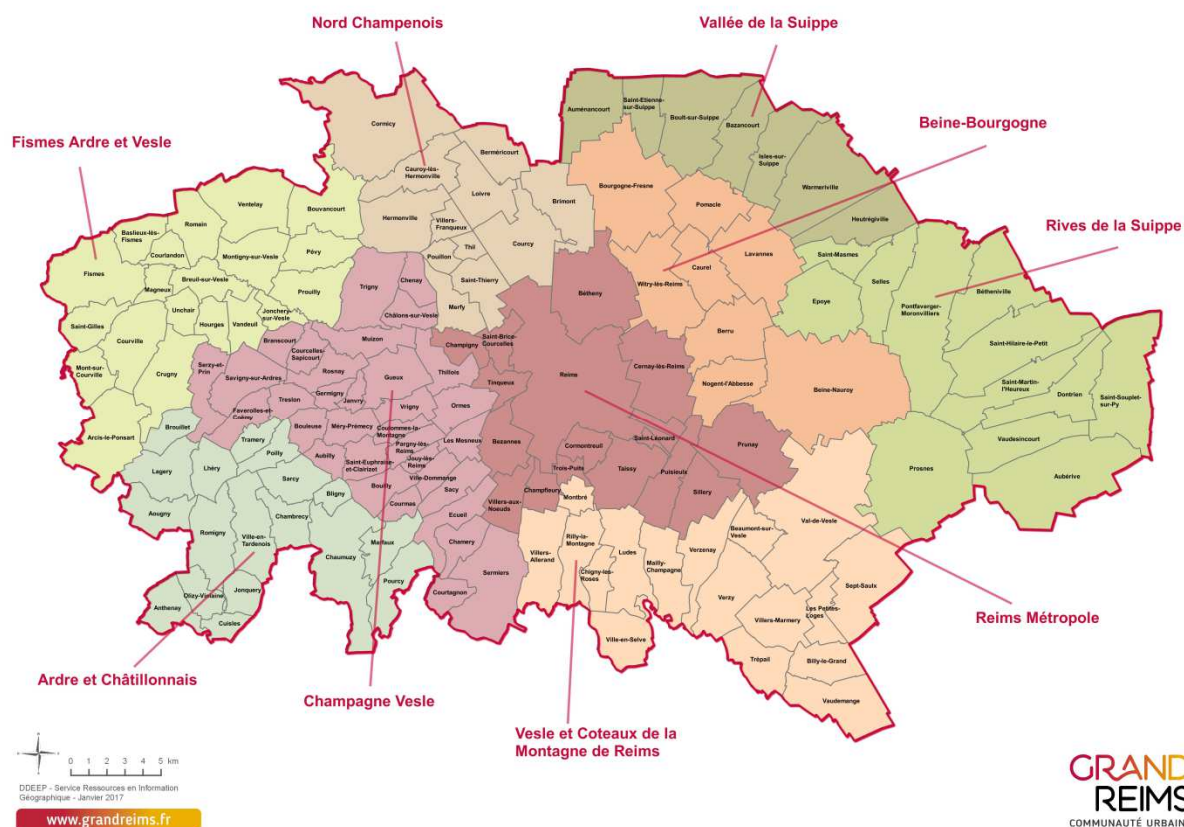
Au 1^{er} janvier 2017 est créée, par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016, la Communauté urbaine du Grand Reims issue de la fusion-extension-transformation de la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de Communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de Communes Champagne Vesle, de la Communauté de Communes du Nord Champenois, de la Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de Communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des Communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois.

La Communauté urbaine du Grand Reims (dite "Grand Reims") est ainsi constituée de 143 communes pour 294 724 habitants (Population INSEE au 01/01/2018).

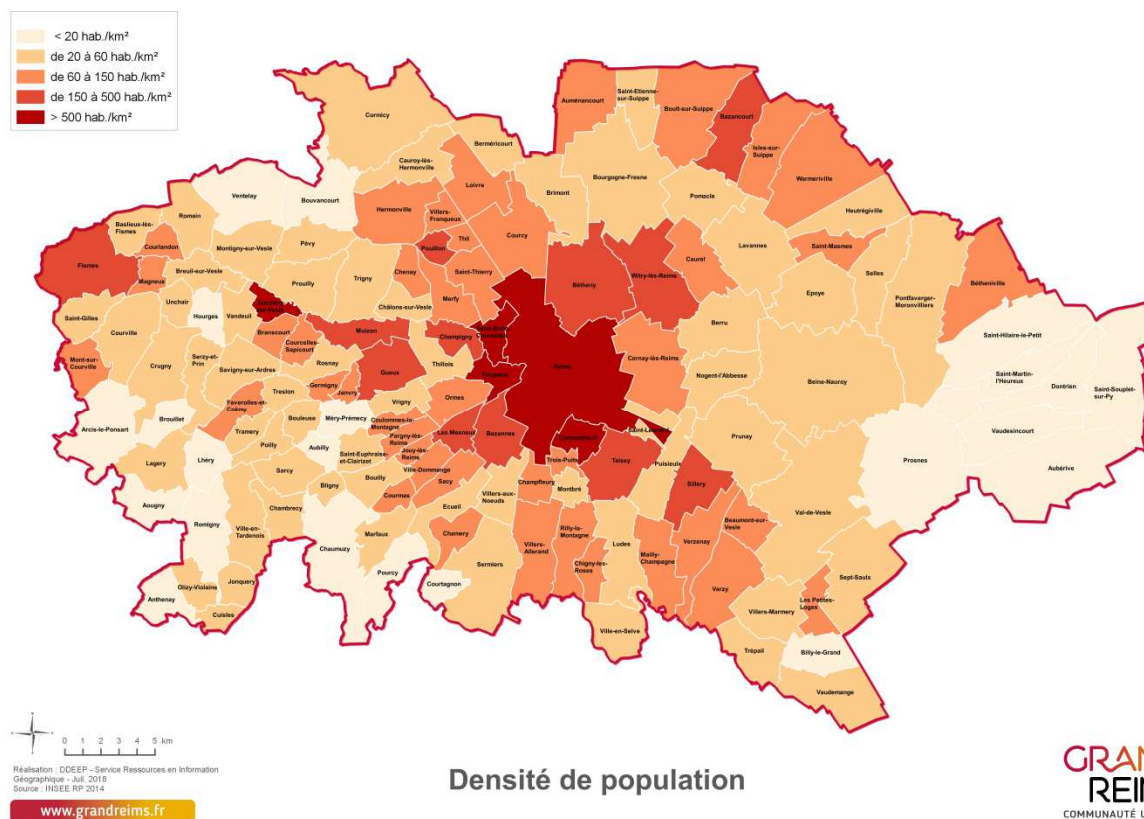
L'ADEME classe notre typologie d'habitat en "URBAIN".



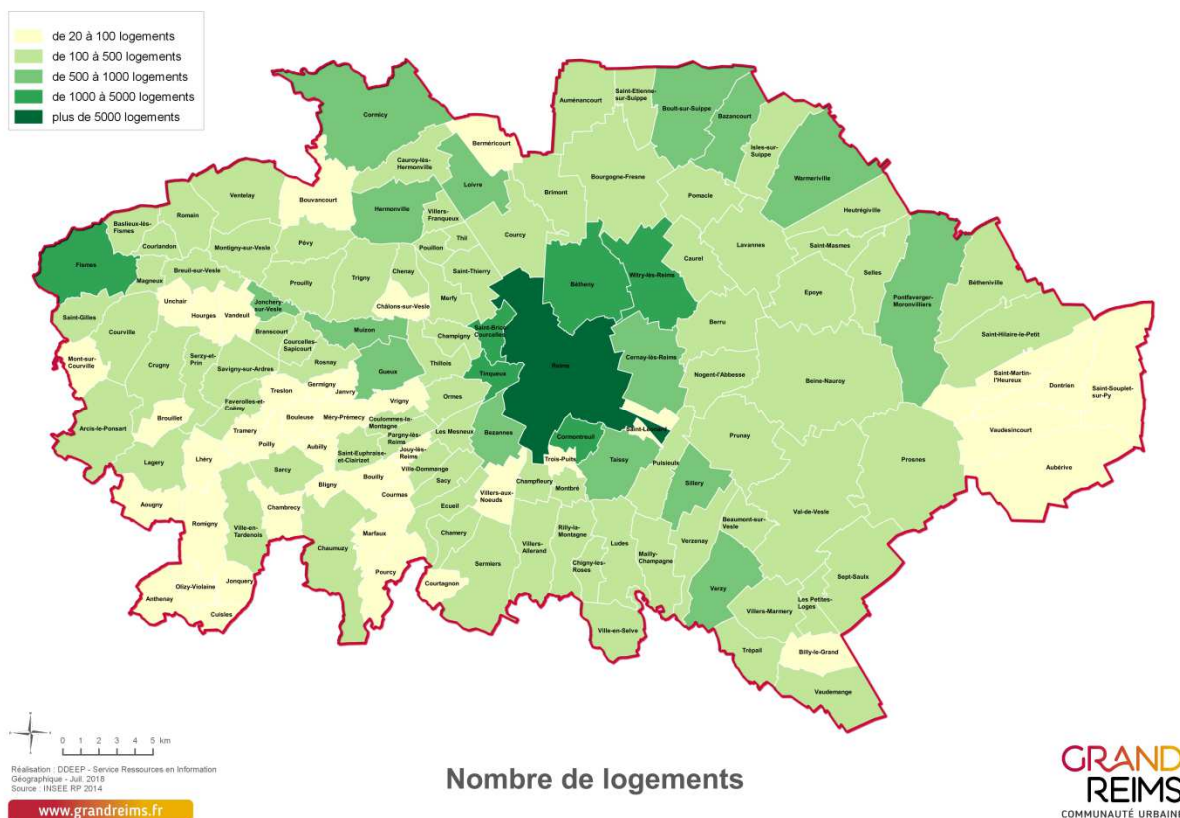
Grand Reims : le territoire



Grand Reims : organisation territoriale



Densité de population



1.1.2 - Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

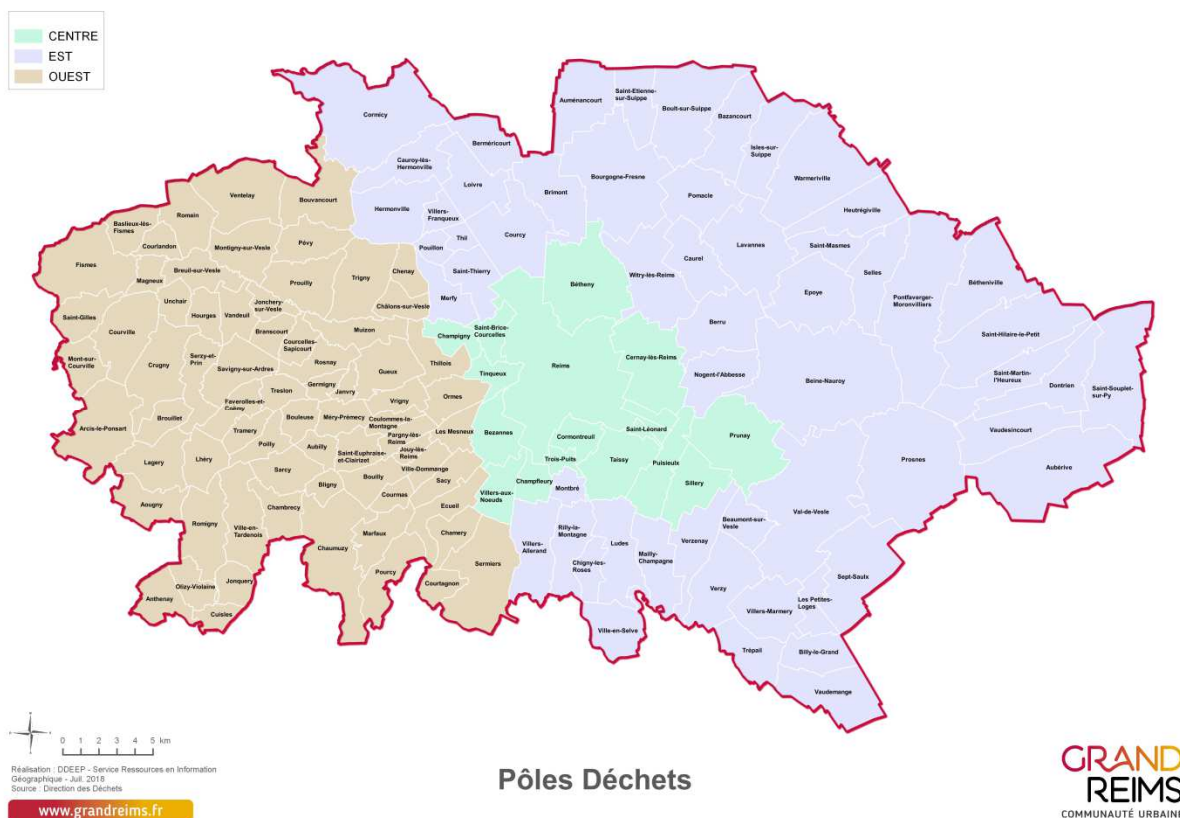
Les Communautés de Communes, ayant créé le Grand Reims au 1^{er} janvier 2017, avaient transféré leurs compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à deux syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE (sauf pour l'ex-Reims Métropole).

Ces deux syndicats avaient ensuite transféré la compétence traitement au syndicat départemental SYVALOM.

Le SYCODEC et le SYCOMORE exerçaient la compétence collecte par l'intermédiaire d'une régie de collecte.

Avec la création du Grand Reims, ces syndicats ont été dissout et les régies fusionnées avec la Direction des Déchets et de la Propreté de l'ex-Reims Métropole.

La compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" est maintenant organisée autour de 3 pôles territoriaux reprenant les territoires des deux syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE et de Reims Métropole au sein d'une même direction (cf. : annexe 1 – organigramme).



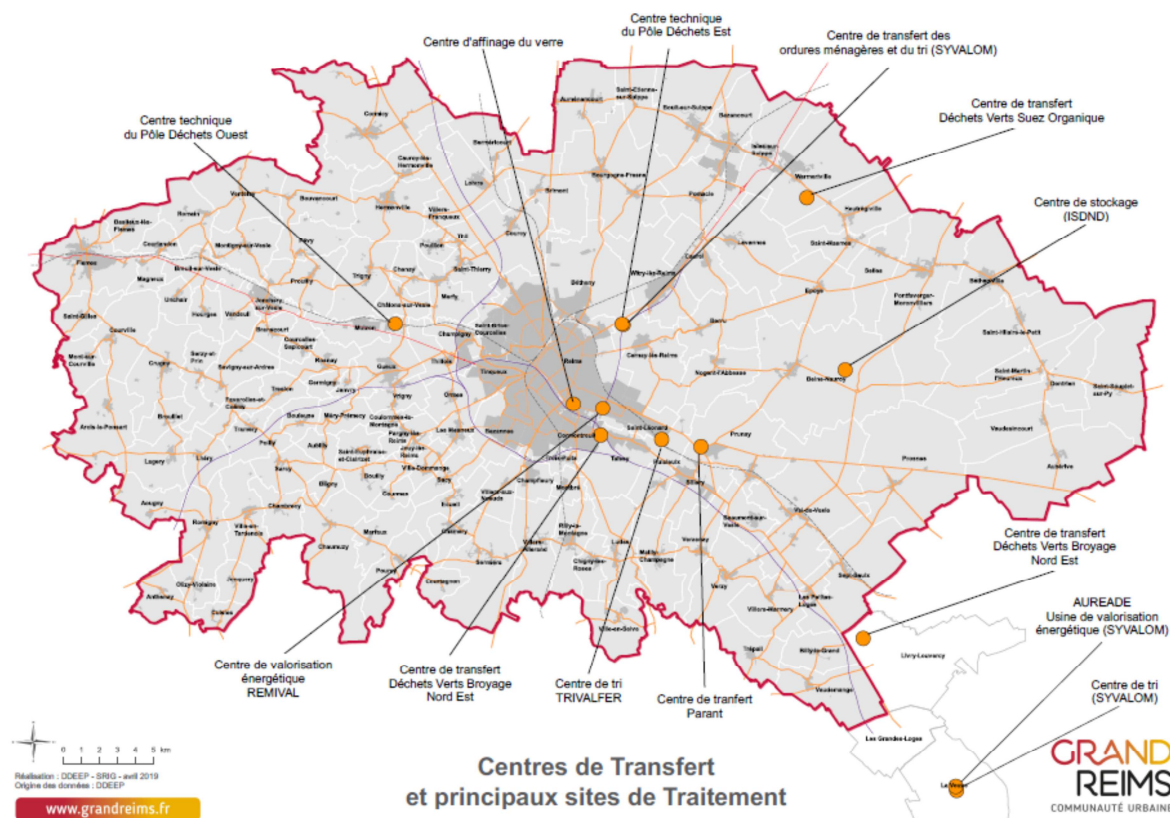
Cette organisation territorialisée a été mise en place pour assurer une transition et une continuité de service auprès de l'habitant au 1^{er} janvier 2017 en maintenant notamment les fonctionnements déjà en place. La Direction des Déchets est maintenant organisée autour de deux régies de collecte et de prestataires privés.

Elle est constituée notamment de :

- 115 agents,
- 15 bennes de collecte de déchets ménagers,
- 10 véhicules de collecte en déchetteries
- 21 déchetteries (dont 1 mobile)

La majorité du territoire est couverte par une collecte en porte à porte assurée par des régies (sur les pôles déchet Est, Ouest et Centre) et des marchés de prestations (sur le pôle déchet centre).

Une collecte en points d'apports volontaires (conteneurs enterrés ordures ménagères résiduelles, tri et verre) est mise en œuvre sur une partie du territoire centre (essentiellement sur l'habitat collectif de Reims). Ce mode de collecte s'applique sur 27 521 habitants via 834 conteneurs enterrés pour les collectes OMR et tri sélectif, sur le pôle Centre.



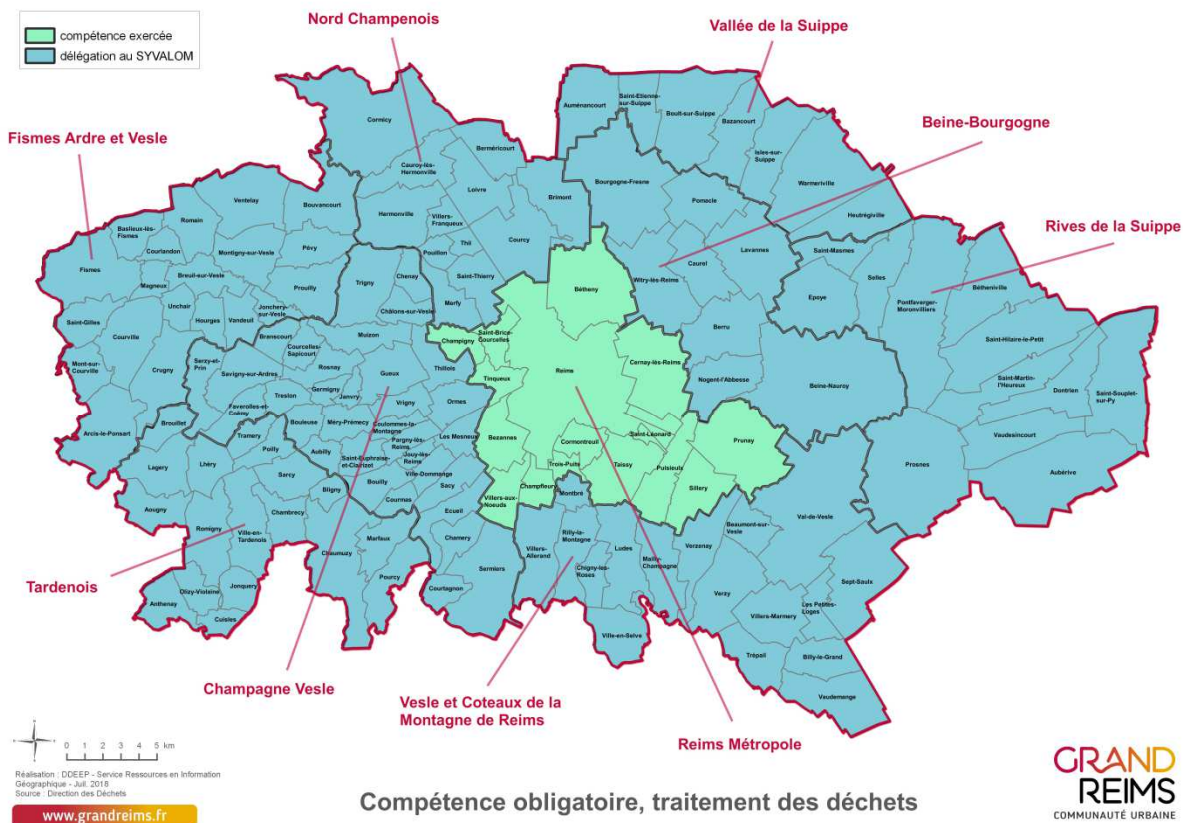
1.1.3 - Description des limites territoriales de la compétence

Le Grand Reims assure la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés". De ce fait, il est tenu de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non.

Par ailleurs, elle collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du code général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères ou le tri sélectif.

Pour la compétence Collecte, le Grand Reims l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire de deux régies et de prestataires privés.

Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires des ex-syndicats. Le Grand Reims est donc membre de ce syndicat départemental pour une population de plus de 73 000 habitants. Pour le territoire correspondant à l'ex-Reims Métropole, la compétence traitement reste exercée par le Grand Reims (cf. : annexe 2 – délibération d'intégration au SYVALOM).



1.1.4 - Déchets pris en charges par le service

	Mode de collecte		
	Collecte séparée	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères	✓	✓	
Recyclables secs	✓	✓	✓
Verre	✓ (sur une partie du territoire)	✓	✓
Déchets non dangereux non inertes			
Déchets verts	✓ (sur abonnement)		✓
Encombrants ménagers incinérables	✓ (sur rendez-vous)		✓
Encombrants ménagers non incinérables			✓
Textile		✓	✓
DASRI	✓ (sur une partie du territoire)		✓
Pneus			✓
Déchets de bois			✓
Métaux ferreux			✓
Papiers cartons	✓	✓	✓
Cartons	✓ (sur une partie du territoire)		✓
Mobilier			✓
Huiles végétales			✓
Déchets inertes			
Déchets de construction/démolition			✓
Plâtre et complexes			✓
Déchets dangereux			
Huiles minérales			✓
DEEE			✓
Batterie			✓
Piles			✓
Peintures			✓
Solvants			✓
Déchets d'activité de soin			✓
Déchets amiantés			✓ (sur une partie du territoire)
Déchets de produits phytosanitaires			✓
Déchets Mobiliers (Eco-Mobiliers)			✓
Déchets dangereux hors ECO DDS			✓
Déchets dangereux ECO DDS			✓
Lampes, néons, batteries			✓

La Collectivité propose à ses résidents un service de collectes ou d'apports volontaires d'un ensemble de matériaux et déchets. Trois modes de captage de gisements sont proposés aux habitants de la collectivité : la collecte en porte à porte, le dépôt en points d'apports volontaires ou en déchetteries. Toutes les déchetteries n'acceptent pas les mêmes matériaux en fonction de leur rattachement aux trois anciennes structures.

À noter :

Les points d'apports volontaires en OM et en CS sont situés uniquement sur le Pôle Déchet Centre.

La collecte séparée du verre est effectuée sur la commune de Bezannes, sur certains grands ensembles du pôle Déchet Centre et auprès de gros producteurs (métiers de bouche, débits de boissons).

La collecte des déchets verts s'effectue uniquement sur rendez-vous sur les communes de Reims, Tinquex, Saint Brice Courcelles, Cormontreuil, Bezannes et Bétheny.

Une collecte des encombrants ménagers, initialement organisée uniquement sur le Pôle Déchet Centre, a été étendue à l'ensemble du territoire en avril 2018.

Une collecte séparée en porte à porte des Journaux Revues Magazines est effective sur le Pôle Déchet Est en même temps que la collecte sélective (via une benne bi-compartmentée).

1.2 - Compétences

1.2.1 - Répartition des compétences

- Sur l'ancien territoire du SYCODEC (pôle déchet Est) :
 - o La collecte des déchets en porte à porte, en apports volontaires et en déchetteries est gérée en régie,
 - o La compétence traitement des OMR et des emballages est transférée au Syndicat Départemental (SYVALOM),
 - o Le traitement des papiers est assuré par un prestataire privé.
- Sur l'ancien territoire du SYCOMORE (pôle déchet Ouest) :
 - o La collecte des déchets en porte à porte, en apports volontaires et en déchetteries est gérée en régie,
 - o La compétence traitement des OMR et des emballages est transférée au Syndicat Départemental (SYVALOM).
- Sur l'ancien territoire de Reims Métropole (pôle déchet Centre):
 - o La collecte des déchets en porte à porte, en apports volontaires est gérée par un prestataire privé pour les 6 communes "historiques" que sont Reims, Tinquex, Cormontreuil, Bétheny, Saint Brice Courcelles et Bezannes et en régie (du pôle déchet Est) pour les 10 communes "couronnes" : Cernay les Reims, Saint Léonard, Prunay, Sillery, Puisieulx, Taissy, Trois Puits, Champfleury, Villers aux Nœuds et Champigny,
 - o Les 5 déchetteries sont gérées par un prestataire privé,
 - o Les déchets recyclables sont livrés sur le centre de tri appartenant au Grand Reims et géré par un prestataire privé.
 - o Les OMR et les encombrants sont incinérés sur un centre de valorisation énergétique (CVE) du Grand Reims. Le CVE est géré par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Chapitre 2 / La prévention des déchets

2.1 - Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.

L'année 2010 est considérée par l'ADEME comme l'année de référence pour évaluer l'impact de la réduction des déchets.

Nous utilisons également comme référence les déchets ménagers et assimilés*.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés sur l'ensemble du Grand Reims avec l'année 2010 comme base "100".

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage de l'année par 100 et en divisant le tonnage par celui de l'année 2010.

**A noter : Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) + Tri Sélectif (CS) + Verre + déchets des déchetteries.*

Indice d'évolution de tonnages collectés 2018/2010

	2010		2017		2018	
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an
base 100						
Population	287 572		293 000		294 724	
OM	100	100	96,0	94,3	96,9	94,6
CS	100	100	95,6	93,9	96,2	93,9
Verre	100	100	103,8	101,9	105,5	102,9
Déchèterie	100	100	102,4	100,5	103,9	101,4
Total	100	100	98,5	96,6	99,5	97,1

Evolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2018/2010

	2010		2017		2018	
	Tonnages	Kg/hab/an	Tonnages	Kg/hab/an	Tonnages	Kg/hab/an
Population	287 572		293 000		294 724	
OM	74 917	261	71 953	246	72 632	246
CS	16 884	59	16 148	55	16 243	55
Verre	9 778	34	10 147	35	10 312	35
Déchèterie	44 478	155	45 546	155	46 210	157
Total	146 057	508	143 794	491	145 396	493

Rem : En 2010, les tonnages sont bien le cumul des trois territoires constituant maintenant le Grand Reims.

L'indice d'évolution des Déchets Ménagers et Assimilés est de – 2.9% sur 2018 par rapport à 2010, année de référence. Il augmente toutefois de 0,4% par rapport à 2017 (ratio kg/an/hab.). L'augmentation constatée entre 2017 et 2018 se retrouve sur l'ensemble des flux mais elle est essentiellement concentrée sur les ordures ménagères et les déchetteries (essentiellement de déchets mobiliers liée à la fin de la mise en œuvre des bennes de l'éco-organisme Eco Mobilier).

Chaque résident produisait 508 kg/an de DMA en 2010 contre 493 kg/an en 2018. Ainsi, en huit ans, une baisse significative est à noter sur les ordures ménagères (- 5,4%) et sur la collecte des matériaux recyclables (- 6,1%).

La production par habitant et par an d'OMr des habitants du Grand Reims est inférieure à la moyenne nationale (268 kg/an/hab. source ADEME 2015, habitat type urbain) de 22 kg.

Les résultats de la collecte sélective et de la collecte du verre sont quant à eux aussi meilleurs que la moyenne nationale, respectivement de + 6 kg/hab./an et de + 10 kg/hab./an.

Les apports en déchetteries sont inférieurs de 19 kg/hab./an à la moyenne nationale (176 kg/hab./an source ADEME 2015). Ce chiffre peut s'expliquer en partie par la nature des déchets collectés (majoritairement gravats, encombrants, déchets verts) et la typologie de l'habitat d'une majorité de la population (collectif dense).

Les tonnages 2018 sont en augmentation par rapport au précédent exercice. Les raisons sont multiples. La population de la collectivité a augmenté de 1 724 habitants. Par ailleurs, la consommation des ménages a augmenté de + 0,8% sur 2018 (données INSEE), générant de fait davantage de consommation et de production de déchets.

Au niveau global, les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de la Collectivité sont inférieures à la moyenne nationale de 56kg/hab./an (avec 493 kg/an/hab. pour le Grand Reims contre 549 kg/an/hab. au niveau national).

En conclusion, au niveau de notre production de déchets, nous restons satisfaisants par rapport aux données nationales malgré l'augmentation constatée en 2017. Cela nous oblige à la vigilance.

À noter :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015 fixe comme objectif la **réduction** de **10 %** de la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 et limitation des quantités de déchets des activités économiques.

Le **Programme Régional de Prévention et Gestion des Déchets** (en cours de révision) définit des objectifs de réduction des DMA, soit à minima :

- -7 % de DMA entre 2015 et 2025
- -10 % de DMA entre 2015 et 2031

2.2 - Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

Historique des mesures de prévention sur le territoire de l'ex-Reims Métropole et du Grand Reims ensuite :

2010-2015 : Programme Local de Prévention des Déchets porté par Reims Métropole. Durant la mise en œuvre du PLPD, le territoire est passé de 6 communes à 16 au 1^{er} janvier 2013. Les actions ont donc été étendues à l'ensemble.

L'une des principales actions de ce programme a été le développement du compostage domestique et collectif.

2016-2018 : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Reims Métropole est lauréate en 2015 de l'appel à projet TZDZG pour une période de 3 ans. Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine du Grand Reims est créée, passant ainsi à 143 communes.

En matière de gestion des déchets, trois organismes fusionnent :

- La Communauté d'Agglomération de Reims Métropole – 16 communes
- Le SYCOMORE (Syndicat de collecte des ordures ménagères de l'ouest rémois) – 67 communes
- Le SYCODEC (Syndicat de collecte des déchets plaine et montagne rémoises) – 57 communes.

Le programme ZDZG a ainsi été étendu à l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les pôles déchet Est et Ouest ne portaient pas de programme de prévention précédemment.

En 2018, la clôture du programme ZDZG engagée avec l'ADEME dans un objectif de réduction des déchets. Malgré des résultats quantitatifs qui ne sont pas atteints, les 3 ans du programme ont toutefois permis de continuer la réduction des déchets et surtout de mettre en œuvre **2 projets phares** de ce plan d'actions :

- o L'ouverture en juin 2018 du Recycl'lab, place Claudel à Reims. Ce local, co-animé avec les associations Jeune Chambre Économique, Vél'Oxygène et SEL est un lieu ouvert au public permettant la réalisation d'ateliers sur divers thèmes de prévention des déchets,



- o La mise en service en août 2018 du "Tri Truck", véhicule d'informations, de sensibilisation et de collecte des déchets spécifiques qui permet de mener des actions de proximité sur l'ensemble du territoire du mardi au samedi. L'accompagnement des volontaires en service civique permet aujourd'hui d'enrichir ces démarches de sensibilisation.





L'accompagnement de la Ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets dont le déploiement des 7 premiers sites de compostage partagé sur le domaine public de la Ville de Reims qui ont regroupé plus de 200 familles grâce à la mobilisation de 17 référents bénévoles et la mise en place de 6 points de collecte des sapins de Noël à compter du 26 décembre 2018.

Un moment apprécié également avec la distribution de compost qui a eu lieu sur les 3 pôles le même jour et qui a permis de rencontrer plus de 1 000 usagers.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées auprès des particuliers et des scolaires dans les trois pôles. On estime à près de 34 800 le nombre de contacts établi dans l'année, dont plus de 7 300 enfants en temps scolaire.

Les efforts seront poursuivis via le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour toutes les structures porteuses de la compétence gestion des déchets.

Ainsi, le Grand Reims s'est engagé en 2018 à mener ce travail en concertation avec les habitants et les acteurs locaux afin de poursuivre et enrichir les actions de prévention sur l'ensemble du territoire.

Les démarches réalisées en 2018 concernant le PLPDMA sont les suivantes :

- Juin 2018 : Notification d'un marché d'assistance avec le bureau d'études AUSTRAL,
- Juillet 2018 :
 - o Validation de la constitution de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) qui sera les élus du Conseil d'Orientation Déchet.
 - o Validation de la CCES de la procédure d'élaboration du PLPDMA.
- Octobre/Décembre 2018 : Réalisation de 3 ateliers internes :
 - o Atelier 1 : concertation en équipe projet élargie interne à la Direction des Déchets,
 - o Atelier 2 : concertation "multi-Directions" sur la thématique "exemplarité et partenariats",
 - o Atelier 3 : concertation "multi-Directions" sur la thématique "animation et communication".

À noter : En 2019, le PLPDMA sera présenté à la CCES pour avis avant un vote en conseil communautaire.

Chapitre 3 / La collecte des déchets : organisation

3.1 - Pré collecte

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition à la population de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles. Il s'agit aussi bien des bacs, des sacs que des points d'apports volontaires aériens ou enterrés. Sur le Grand Reims, cette collecte est assurée essentiellement par la mise à disposition de bacs ou en sacs. Les dotations en bacs roulants sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.

Récapitulatif des dotations de pré collecte présentes sur le Grand Reims :

Dotations de Précollecte	OMR		Emballages		Journaux Revues Magazines		Verre		Déchets vert	Textile
	Porte à Porte	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire
Pôle EST (ex SYCODEC)	20 129 Bacs	11 conteneurs enterrés	19 590 Bacs		19 394 Bacs			5 Conteneurs enterrés et 165 aériens		10 Conteneurs aériens
Pôle Ouest (ex SYCOMORE)	12 500 bacs (sacs pour Fismes)		700 000 Sacs (en mélange avec JRM). Bacs habitat vertical de Muizon		NC			129 Conteneurs aériens		18 Conteneurs aériens
Pôle Centre (ex Reims Métropole)	52 833 Bacs distribués	455 Conteneurs enterrés	47 288 Bacs et environ 750 000 sacs (en mélange avec JRM)	368 Conteneurs enterrés(en mélange avec JRM)	NC	NC	Bacs Bezannes village, gros producteurs (métiers de bouche)	182 Conteneurs enterrés et 374 aériens	191 contrats, en bacs	209 Conteneurs aériens

La pré collecte en porte à porte :

Sur l'ensemble des trois pôles **85 462 bacs** sont en place pour collecter les Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte. 86,5% des bacs sont affectés à la collecte des ménages (75,9% des volumes mis en place). La part des bacs OM mise à disposition des professionnels représente 8,3% en nombre et 14,9% en part de volume.

La ville de Fismes (pôle Ouest) et le centre-ville de Reims (pôle Centre) sont collectés majoritairement en sacs. La collecte de certaines adresses du pôle Centre n'ayant pas la place d'accueillir un bac, est également réalisée en sacs.

Les sacs ne sont pas fournis par le Pôle Déchet Ouest pour la ville de Fismes.

Pour le Pôle Déchet Centre, conformément au règlement de collecte, il est prévu de fournir en sacs normalisés les personnes ne pouvant disposer de bacs par manque de place (après validation du Service Collecte et sauf centre-ville de Reims qui dispose d'un nombre de collectes supérieur).

Les sacs ne sont pas distribués mais remis à la demande des usagers se rendant au Service Collecte des Déchets et Animation mais peu d'usagers se déplacent.

Concernant la collecte du **tri** en porte à porte, **66 878 bacs** à couvercle jaune sont en place sur les pôles Centre et Est, permettant de collecter les emballages, papiers, journaux, revues, magazines en mélange. Le Pôle Est réalise une collecte séparée des journaux, revues, magazines. À ce titre, 19 394 bacs (couvercle bleu) ont été distribués aux résidents.

La collecte des déchets recyclables sur le Pôle Ouest se fait en sacs, excepté sur l'habitat vertical de Muizon et Fismes où elle est réalisée en bacs. De même, la collecte de certaines adresses du Pôle Centre n'ayant pas la place d'accueillir un bac, est réalisée également en sacs (notamment le centre-ville de Reims). Une distribution annuelle de sacs jaunes est organisée par le Pôle Déchet Centre. Il est toutefois possible de se réapprovisionner en sacs en cours d'année.

Sur les **66 878 bacs** mis en place pour la collecte du tri en porte à porte, 87,8% des bacs sont affectés à la collecte des ménages (78,2% des volumes mis en place). La part des bacs TRI mise à disposition des professionnels représente 7% en nombre et 14,3% en part de volume.

Le Pôle Centre procède à une collecte du **verre en porte à porte** pour les résidents de Bezannes village. Elle est également effective sur certains grands ensembles d'habitations. Ainsi, ce sont 17 750 habitants répartis dans 7 100 logements qui bénéficient de cette collecte. Elle est également réalisée chez 272 gros producteurs non ménagers (métiers de bouche, débiteurs de boissons).

Une collecte des **déchets verts** sur abonnement est proposée sur le Pôle Centre aux résidents des communes de Reims, Bezannes, Tinquaux, Cormontreuil, Saint Brice Courcelles et Bétheny. 191 contrats pour autant de bacs sont recensés pour 2018. Il s'agit de bacs à couvercle marron de 240 litres mis à disposition par la collectivité.



À noter : L'organisation de ce nouveau service se fait de la manière suivante :

- o sur une période d'avril à mi-décembre,
- o avec une collecte tous les 15 jours (suivant les recommandations ADEME),
- o avec fourniture d'un bac spécifique de 240 litres (avec aération et séparation des jus),
- o avec possibilité de cumuler des abonnements (l'utilisateur pourra disposer d'une collecte par semaine par exemple avec deux abonnements).
- o avec une tarification de 40 €TTC/an/bac.

Une convention est signée entre la Collectivité et l'habitant désirant le service.

Par ailleurs, 5 157 composteurs individuels sont en place en 2018 sur l'ensemble du territoire (dont 75 en milieu scolaire) et 102 sites de compostage partagés dont 7 sur l'espace public.



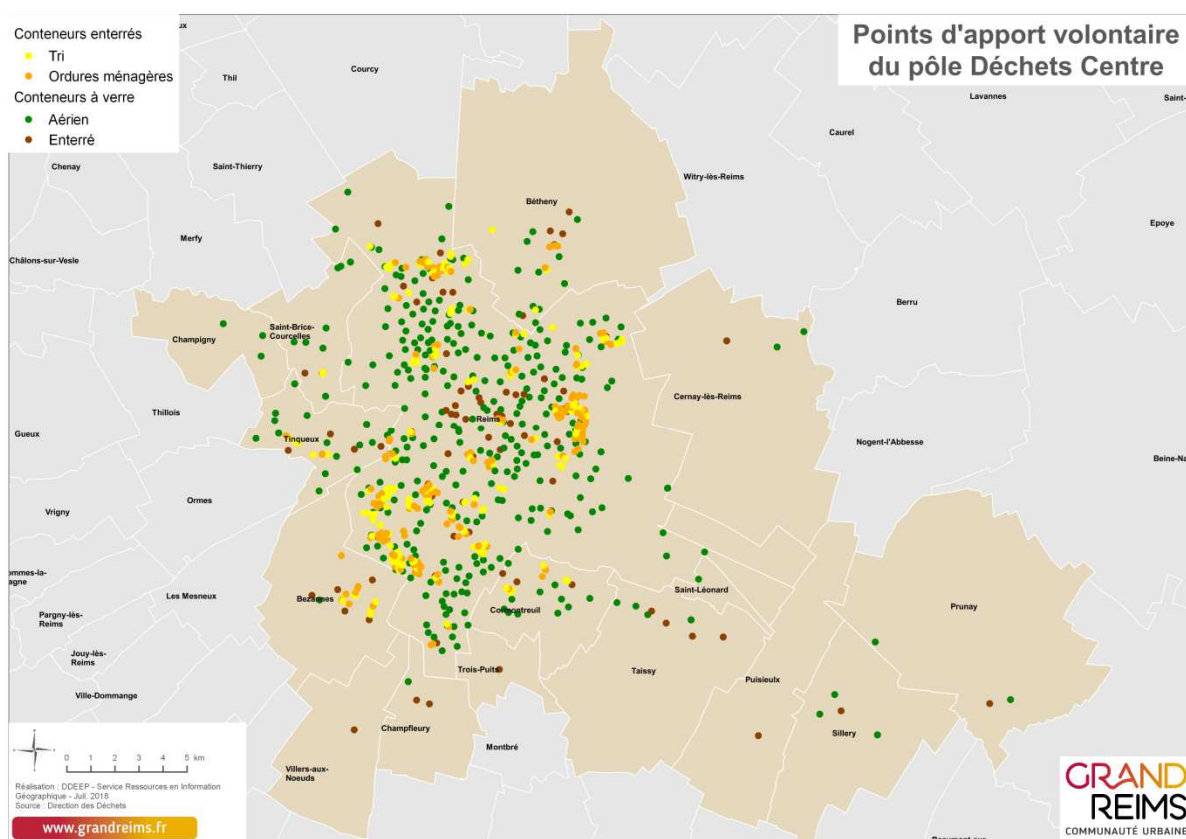
La pré-collecte en apports volontaires :

Le Pôle Centre met en place des **Conteneurs Enterrés** sur les grands ensembles d'habitations pour collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (455 CE) ainsi que les matériaux recyclables (368 CE). Le Pôle Est est également équipé de 11 Conteneurs Enterrés pour les OMr. Par ailleurs, les résidents du Grand Reims peuvent déposer leur verre dans les 374 conteneurs aériens et 182 conteneurs enterrés.



Photo de conteneurs enterrés de marque ASTEC destinés à la collecte en apport volontaire des ordures ménagères et des matériaux recyclables.

Ce mobilier est principalement implanté sur le Pôle Déchets Centre pour ces deux flux, ainsi que pour le verre



Le verre est collecté en apports volontaires sur les trois Pôles dans 690 conteneurs aériens.

Exemple de conteneur à verre aérien muni d'un opercule adapté aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, 237 bornes d'apports volontaires de textile sont proposées sur l'ensemble du territoire du Grand Reims.

3.2 - Population desservie

Flux	collecte en porte à porte en habitants	collecte en points d'apport volontaire en habitants
OMR	267 203	27 521
CS	267 203	27 521
VERRE	17 482	277 232

Rem : ces chiffres sont estimés sur la base des tonnages collectés.

Les collectes d'ordures ménagères résiduelles et de matériaux recyclables s'effectuent pour 90,7% des résidents en porte à porte, soit 267 203 des 294 724 habitants du territoire. Seuls 9,3% bénéficient à ce jour de points d'apports volontaires, en l'occurrence de conteneurs enterrés (quasiment exclusivement sur le Pôle Centre).

La collecte du verre est réalisée pour 94% de la population par le biais de conteneurs en apports volontaires, aériens et enterrés. Seuls les résidents de la Commune de Bezannes (600 logements) bénéficient d'une collecte en porte à porte pour sa partie village historique, certains grands ensembles d'habitations du Pôle Centre (6 500 logements) et également les professionnels des métiers de bouche et débits de boissons (272 producteurs).

3.3 - Équipements disponibles liés à la collecte en apports volontaires

Apport Volontaire	OM	Verre	TRI(BCMPJ)	Papiers cartons	Déchets vert	Encombrants	Textiles	déchets dangereux
pop desservie	27521	294724	27521	294724	294724	294724	294724	294724
Nombre de contenants disponibles	466	856	368				237	
Types de contenants	enterrés	aériens et enterrés	enterrés	21 déchèteries	21 déchèteries	21 déchèteries	aériens	21 déchèteries
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 59 hab	1 pour 344 hab	1 pour 75 hab	1 déchèterie pour 14 034	1 déchèterie pour 14 034	1 déchèterie pour 14 034	1 pour 1 244	1 déchèterie pour 14 034
Tonnage collecté ménager	7246	7739	1295	1831	11381	11047	955	468

3.4 - Organisation de la collecte en porte à porte

3.4.1 - Spécification de la collecte

Porte à Porte	OMR	Recyclables secs	Encombrants	Verre	Déchets verts
population desservie (pop municipale)	267203	267 203	CUGR sur RDV (806 RDV réalisés)	17 482 habitants sur 415 points de collecte (dont 6500 logements desservis en collectifs hors bezannes et 600 log Bezannes) 272 producteurs non ménagers	191 contrats
Tonnages annuels	65 386	14 948	52	1 053	40
Distances parcourues pour la collecte	417 604	244 823	12 960	14 949	SO
Couleur du bac concerné	cuve grise ou verte / couvercle vert	cuve grise /couvercle jaune	SO	cuve grise / couvercle grenat et modulo couvercle vert	cuve et couvercle brun
Collecte séparative proposée		Les papiers (1133 T) sont séparés des emballages pour le PDE			

La population prise en compte sur les collectes OMR et recyclables secs représente la part collectée en porte à porte uniquement. Ainsi, sur les 294 724 habitants du Grand Reims, 267 203 sont concernés par ce mode de collecte. La part restante fait l'objet d'une collecte en points d'apports volontaires (enterrés essentiellement).



Bacs de collecte en porte à porte des ordures ménagères et des matériaux recyclables sur le Pôle Centre. L'attribution de bacs est effective après enquête permettant de vérifier la possibilité de remiser les bacs en domaine privé en dehors des jours de collecte. Le volume des bacs mis en place par les agents de la Collectivité est inhérent au nombre de personnes résident à chaque adresse.

La collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous est maintenant disponible sur l'ensemble du territoire du Grand Reims. En 2018, 806 demandes de rendez-vous ont été honorées et 52,4 tonnes d'encombrants ont été collectées.



La collecte du verre en porte à porte est proposée aux résidents de Bezannes sur sa partie "village", ainsi qu'à certains grands ensembles d'habitations. 272 producteurs non ménagers (professionnels de la restauration, débits de boissons) bénéficient de cette collecte. En 2018, il a été collecté, par cet intermédiaire, 1 053 tonnes de verre.

3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers.

L'année 2018 n'a pas apporté de modifications sur les litrages autorisés à la collecte pour les producteurs non ménagers. Ainsi, les règles applicables sur chaque territoire avant le passage en Communauté urbaine ont été maintenues.

Concernant les collectes traditionnelles, le Pôle Ouest (ex SYCOMORE) autorise 180 L/collecte d'ordures ménagères assimilés mais aucune limite pour les recyclables. Les bacs ne sont pas mis non plus à disposition des entreprises.

Le Pôle Est (ex SYCODEC) autorise 660L/semaine en ordures ménagères. Au-delà de ce seuil, une Redevance Spéciale est appliquée selon la délibération du 20 décembre 2007 du comité syndical (applicable au 1^{er} janvier 2009). La redevance spéciale est assise sur les volumes de déchets assimilables aux déchets ménagers collectés en porte à porte en tenant compte du volume du bac fourni, de la fréquence de collectes, du nombre de semaines d'activité dans l'année et du tarif au litre de la collecte ainsi que du coût de traitement de l'année en cours.

Le volume de déchets destiné au tri (bac jaune et bac bleu) n'est pas pris en compte dans le calcul de la redevance spéciale. Ainsi, une réduction forfaitaire de 593 euros, correspondant à un bac de 660 litres (fourniture, collecte et traitement) est directement déduite de la facture, pour tenir compte des éventuels taxes et impôts déjà acquittés auprès des collectivités concernées.

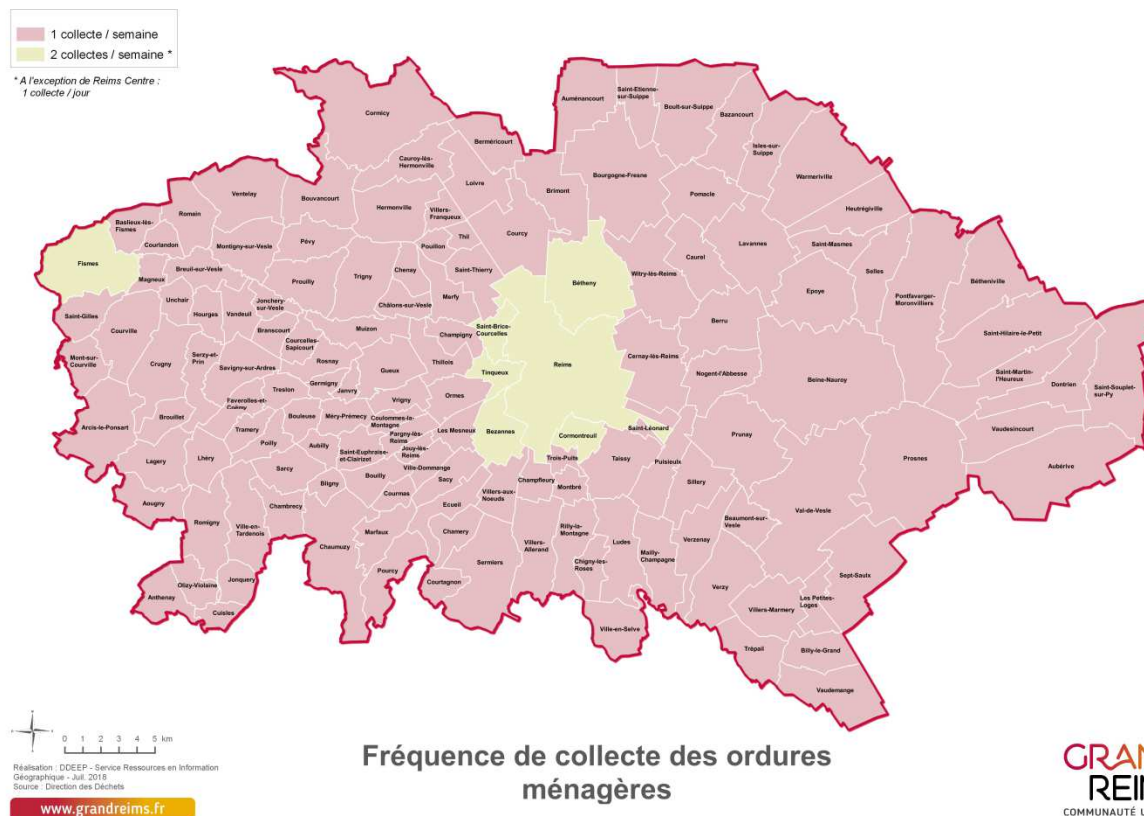
Le tarif de collecte et traitement, fixé par délibération, est de 120 €uros la tonne de déchets ménagers assimilés. Aucune limitation concernant les recyclables (bac jaune).

À noter : Depuis la création du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017, aucun nouveau contrat de RS n'a été autorisé. Seules les conventions antérieurement passées à cette date ont été poursuivies dans l'attente d'un positionnement collectif. **Il a été acté en 2018 la fin de cette redevance spéciale pour 2019.**

Sur le Pôle Centre (ex Reims Métropole), la dotation en bacs des non ménages (artisans/commerçants) qui se fait principalement sur la base du n° de Siret est inscrite dans le règlement de collecte avec un volume maximum de 2 000 litres/semaine (OM et TRI cumulés) pour les 6 communes dites "historiques" (Reims, Tinquex, Bezannes, Cormontreuil, Saint Brice Courcelles et Bétheny) et 1 000 litres/semaine pour les communes dites "couronnes" (Cernay les Reims, Prunay, Saint Léonard, Sillery, Puisieux, Taissy, Trois Puits, Champfleury, Villers aux Nœuds et Champigny), conformément à leurs précédentes organisations.

À noter : la dotation des bacs des professionnels est assurée en régie sur les Pôles Est et Centre.

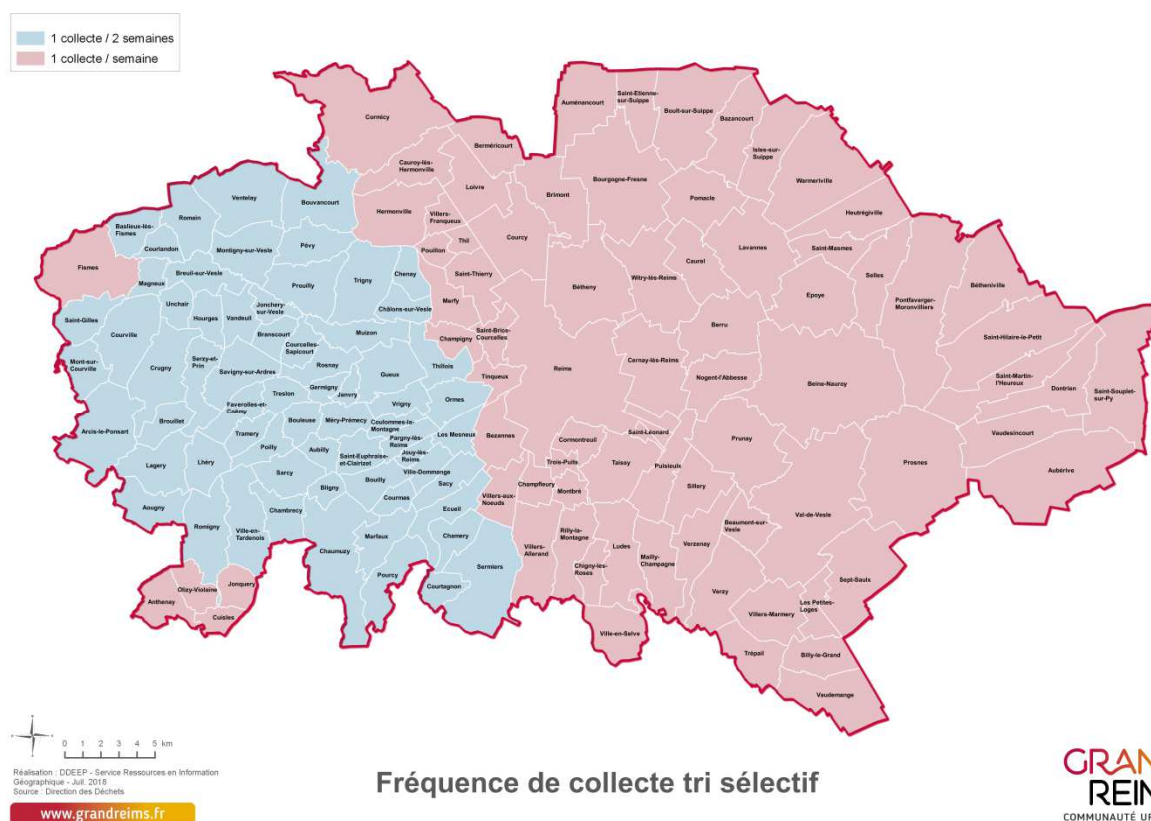
3.5 - Fréquence de la collecte



La fréquence de collecte des ordures ménagères en porte à porte est variable sur le territoire. Elles sont restées identiques à celles mises en place avant la création du Grand Reims.

Ainsi, le centre-ville de Reims est collecté en C7 (tous les jours), les autres quartiers de Reims et les 5 communes dites "historiques" de Reims Métropole (Tingueux, Cormontreuil, Bezannes, Bétheny, Saint Brice Courcelles) sont collectées en C2 (2 fois par semaine), au même titre que la ville de Fismes et l'habitat vertical de la commune de Muizon.

L'ensemble des autres communes est collecté en C1.

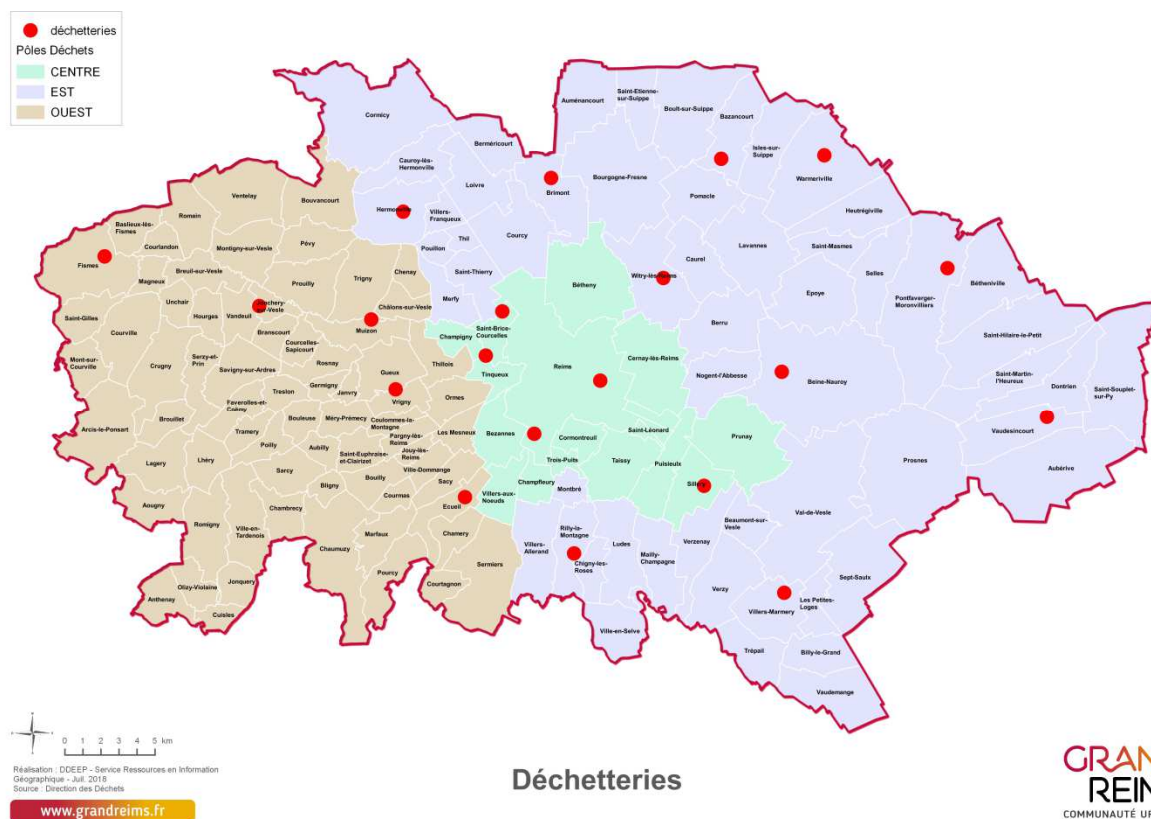


La collecte des matériaux recyclables en porte à porte est hebdomadaire sur le territoire du Grand Reims excepté sur les anciennes communes du SYCOMORE (Pôle Ouest) qui sont en C0.5 (une fois tous les 15 jours). Il est à noter que la ville de Fismes et l'habitat vertical de la commune de Muizon sont eux aussi collectés en C1 (une fois par semaine).

À noter : Ces collectes OMr et TRI sont assurées respectivement par un prestataire privé sur les communes dites "historiques" du Pôle centre et par une régie sur le reste du territoire.

Flux	Pôles	Fréquence	Collecte et contenants	Transport	Traitement
OMR	PDC	C2. Centre ville de Reims en C7. 10 nouvelles communes (ex SYCODEC et SYCOMORE) en C1	PAP en bacs ou sacs, PAV	Prestataire SUEZ. Régie pour 10 nouvelles communes ex SYCODEC et SYCOMORE	Incinération Valorisation REMIVAL
	PDO et PDE	C1	PAP en bacs . Centre ville de FISMES pour le PDO en sacs.	Régie	Incinération Valorisation AUREADE
Verre	PDC	C1 en PAP sur Bezannes centre, gros producteurs professionnels	PAP en bacs	Prestataire SUEZ	Verrerie OI SIBELCO
	PDC, PDE, PDO	Apport volontaire	Apport volontaire , conteneurs aériens et enterrés	MINERIS	Verrerie OI SIBELCO
JRM	PDE	C1	PAP en bacs	régie	Centre de tri : AUREADE
	PDO et PDC	non concernés			
Emballages	PDC et PDE	C1	PAP en bacs et sacs	Prestataire SUEZ PDC et régie PDE	Centre de tri : PDC TRIVALFER. PDE AUREADE
	PDO	C0,5	PAP en sacs	Régie	AUREADE
Déchèteries	PDE et PDO	Apport volontaire	Apport volontaire	Régie	Divers traitements
	PDC			Prestataire VEOLIA	
Déchets verts	PDC	C0,5 de mars à décembre	PAP en bacs sur rendez vous	Prestataire SUEZ	TERRALYS

3.6 - Focus sur les déchetteries



La Communauté urbaine du Grand Reims dispose d'un service d'apports volontaires de proximité sur 21 déchetteries (dont une mobile s'implantant alternativement sur les communes de Chaumuzy, Poilly et Ville en Tardenois). Cette déchetterie mobile a été implantée 45 fois sur l'année, les samedis, sauf 7 samedis en période hivernale, soit une rotation d'une semaine sur 3 par commune environ.

Ce sont au total 46 210 tonnes qui ont été déposées par les usagers et les professionnels sur ces 21 structures.

Dans l'attente d'une évaluation des conditions d'accès à ces sites, les modalités d'accès aux déchetteries des particuliers restent inchangées, par secteur géographique, chaque résident devant utiliser les déchetteries implantées sur leur ancien territoire respectif. Une ouverture à l'ensemble des sites du Grand Reims fait l'objet d'une réflexion actuellement.

2018 a été marquée par l'élaboration et la validation d'une nouvelle règle d'accueil harmonisée au Grand Reims pour l'accueil payant des professionnels sur 15 de nos 20 déchetteries.

Le service rendu aux professionnels fait l'objet d'un acquittement d'un droit d'accès annuel (25€) et d'une tarification (18€) sur certains flux. Les 10 premiers m³ n'étant pas facturés, la tarification est appliquée dès le dépassement de ce seuil. Les mesures d'accès aux déchetteries ainsi que la nature des déchets sont uniformisées aux trois anciennes entités.

À noter : Un bilan de ces règles sera réalisé après 6 mois d'exploitation afin d'évaluer leurs impacts sur nos organisations et le fonctionnement des entreprises.

Tableau récapitulatif des tonnages apportés en déchetteries :

Récapitulatif des flux en déchetteries (hors textile)	PDO		PDC		PDE		TOTAL	
	tonnes	kg/an/hab	tonnes	kg/an/hab	tonnes	kg/an/hab	tonnes	kg/hab
	8 009	269	23 376	106	14 825	339	46 210	156,8
carton	386	13	607	3	449	10	1 442	4,9
papier			389	2	-		389	1,3
emballages en mélange		-	15	0,07	-	-	15	0,1
encombrants	2 377	80	4 005	18	4 665	107	11 047	37,5
gravats	1 560	52	5 524	25	3 030	69	10 115	34,3
plâtre et complexe		-	678	3	-	-	678	2,3
amiante	0,8	0,03	41	0,19	-	-	42	0,1
métaux	337	11	1 058	5	702	16	2 097	7,1
déchets verts	2 518	85	5 195	23	3 668	84	11 381	38,6
bois A		-	-	-	48	1	48	0,2
bois B	273	9	2 710	12	1 251	29	4 234	14,4
DEA - mobiliers	190	6	1 632	7	254	6	2 076	7
housses plastiques		-	1	0	14	0,32	15	0,1
polystyrène	4,14	0,14	-	-	-	-	4	0
DDS	76	3	205	1	187	4	468	1,6
huiles de vidange usagées	11	0,37	29	0,13	32	0,72	71	0,2
huiles alimentaires	2	0,07	-	-	1	0,03	3	0
lampes&néons	1	0,03	3	0,01	2	0,05	6	0
piles, accumulateurs et batteries	0,93	0,03	38	0,17	5	0,12	44	0,1
DASRI		-	2	0,01		-	2	0
cartouches+nespresso	0,59	0,02	10	0,05	3	0,07	14	0
pneumatiques	0,82	0,03	70	0,32	-	-	71	0,2
D3E	270	9	1 163	5,26	512,9	11,73	1 946	6,6

3.6.1 - Jours et heures d'ouverture

Le mode de fonctionnement et horaires d'ouverture des déchetteries propres à chaque Pôle ont été conservés pour l'année 2019.

Pôle	Déchetteries	Horaires	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Centre	Saint Brice Courcelles	Année	De 9h00 à 19h00 du lundi au samedi						
			De 9h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés						
			Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre						
	Reims Croix Rouge	Année	De 9h00 à 19h00 du lundi au samedi						
			De 9h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés						
			Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre						
	Reims Europe	Année	De 9h00 à 19h00 du lundi au samedi						
			De 9h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés						
			Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre						
	Sillery	Année	9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00-18h00...	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00...
14h00-18h00					...	14h00-18h00	14h00-18h00	...	
Tinquieux	Année	De 9h00 à 19h00 du lundi au samedi							
		De 9h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés							
		Fermeture le 1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai-25 décembre							
EST	Vaudescourt	Année	Fermé	14H 18H	Fermé	Fermé	Fermé	9H 12H	Fermé
	Pontfaverger	Année	14H 18H	9H 12H	Fermé	14H 18H	9H 12H	9H 12H 14H 18H	Fermé
	Bazancourt	Année	Fermé	14H 18H	9H 12H	9H 12H	14H 18H	9H 12H	Fermé
	Rilly-la-montagne	Année	9H 12H	9H 12H	9H 12H 14H 18H	9H 12H	14H 18H	9H 12H	fermé
	Brimont	Année	9H 13H	fermé	9H 12H 14H 18H	9H 12H 14H 18H	14H 18H	14H 18H	fermé
	Beine Nauroy	Année	fermé	9H 12H	14H 18H	fermé	9H 12H	14H 18H	fermé
	Hermonville	Année	fermé	9H 12H 14H 18H	14H 18H	9H 13H	9H 13H 14H 18H	9H 13H 14H 18H	fermé
	Warmeriville	Hiver	13H 17H	9H 12H	13H 17H	13H 17H	9H 12H	13H 17H	fermé
		Eté	14H 18H	9H 12H	14H 18H	14H 18H	9H 12H	14H 18H	fermé
	Witry-lès-reims	Année	14H 18H	9H 12H 14H 18H	14H 18H	14H 18H	9H 12H 13H30 18H	9H 12H30 13H 18H	fermé
	Villers Marmery	Année	14h à 18h	14h à 18h	9H 12H	9H 12H	9H 12H	14h à 18h	fermé
						14h à 18h			
OUEST	Mobile	Année	...	...	...	...	...	13H à 18H	...
	Jonchery-sur-vesle	Hiver	14h à 17h	...	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 17h	...
		Eté	14h à 18h	...	9h à 12h et 14h à 18h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	...
	Muizon	Hiver	14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h	...	14h à 17h	10h à 12h et 14h à 17h	...
		Eté	14h à 18h	9h à 12h	9h à 12h	...	14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	...
	Gueux	Hiver	9h à 12h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	9h à 12h	10h à 12h et 14h à 17h	...
		Eté	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 18h	...
	Ecueil	Hiver	...	14h à 17h	...	9h à 12h	14h à 17h	14h à 17h	...
		Eté	...	14h à 18h	...	9h à 12h	14h à 18h	14h à 18h	...
	FISMES	Hiver	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 17h	...
		Eté	9h à 12h et 14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	9h à 12h et 14h à 18h	...

3.6.2 - Fréquentation des déchetteries

Pôle	Déchèteries	Fréquentation			évolution 2016/2018
		2016	2017	2018	
Centre	Saint Brice Courcelles	89 697	99 247	98 128	7,7%
	Reims Croix Rouge	156 949	161 835	163 468	
	Reims Europe	112 218	115 752	120 077	
	Sillery	46 718	47 074	48 317	
	Tinqueux	81 303	90 810	94 365	
	Total PDC	486 885	514 718	524 355	
Est	Vaudeincourt	2 279	2 309	2 618	-4,9%
	Pontfaverger	20 772	19 010	19 447	
	Bazancourt	20 352	19 129	17 016	
	Rilly-la-montagne	19 669	18 487	19 174	
	Brimont	26 620	25 195	25 533	
	Beine Nauroy	11 567	10 755	11 014	
	Hermenville	26 526	25 761	27 690	
	Warmeriville	22 032	20 620	19 641	
	Witry-lès-reims	36 204	35 069	34 936	
	Villers Marmery	20 872	19 723	19 686	
	Total PDE	206 893	196 058	196 755	
Ouest	Mobile	1 427	1 480	1 656	-7,4%
	Jonchery-sur-vesle	22 241	20 220	19 591	
	Muizon	16 947	16 400	15 822	
	Gueux	19 164	18 402	18 067	
	Ecueil	8 140	8 019	7 250	
	FISMES	31 388	30 617	29 527	
	Total PDO	99 307	95 138	91 913	
	Fréquentation totale	793 085	805 914	813 023	
Evolution fréquentation		98,4	100,0	100,9	2,5%

Le nombre de visites sur les déchetteries en 2018 s'établit à 813 000 environ, soit une progression de 2,5% en deux ans.

La fréquentation des déchetteries sur le Pôle Centre est en progression de 7,7% sur ces deux dernières années. Cette augmentation est en partie due au transfert de flux venant des autres territoires (Pôle Est et Ouest). Par ailleurs, l'interdiction d'éliminer les déchets verts via le bac ordures ménagères en 2016 oblige dorénavant les producteurs à utiliser le réseau des déchetteries.

Le Pôle Ouest a vu son nombre d'utilisateurs régresser de 7,4% sur cette même période. Ce chiffre baissier peut s'expliquer par une utilisation des usagers vers les déchetteries du Pôle Centre.

La fréquentation sur le Pôle Est est également en régression de 4,9% sur ces deux dernières années, probablement pour le même motif que le Pôle Ouest. Nous constatons par contre une légère progression entre 2017 et 2018 sur ce territoire de la fréquentation, laissant à penser que les habitudes d'utilisation des déchetteries sont maintenant stabilisées sur ce territoire.

A l'instar de l'année 2017, 2018 voit une augmentation nette de la fréquentation des déchetteries du Pôle Centre, laissant supposer des apports provenant d'utilisateurs des Pôles Est et Ouest. La fréquentation globale des déchetteries a augmenté de 0,9% en un an.

3.7 - Évolution de l'organisation de la collecte

Dans un esprit de maintenir les organisations en place et d'assurer la continuité du service lors du passage au Grand Reims, les trois structures ont gardé leur fonctionnement et les niveaux de services.

L'année 2018 a permis de prendre la mesure des différences organisationnelles et structurelles des trois entités nouvellement unifiées. À ce titre, un travail d'harmonisation du fonctionnement de la nouvelle structure a débuté en janvier 2017 et devra se poursuivre sur les prochains exercices.

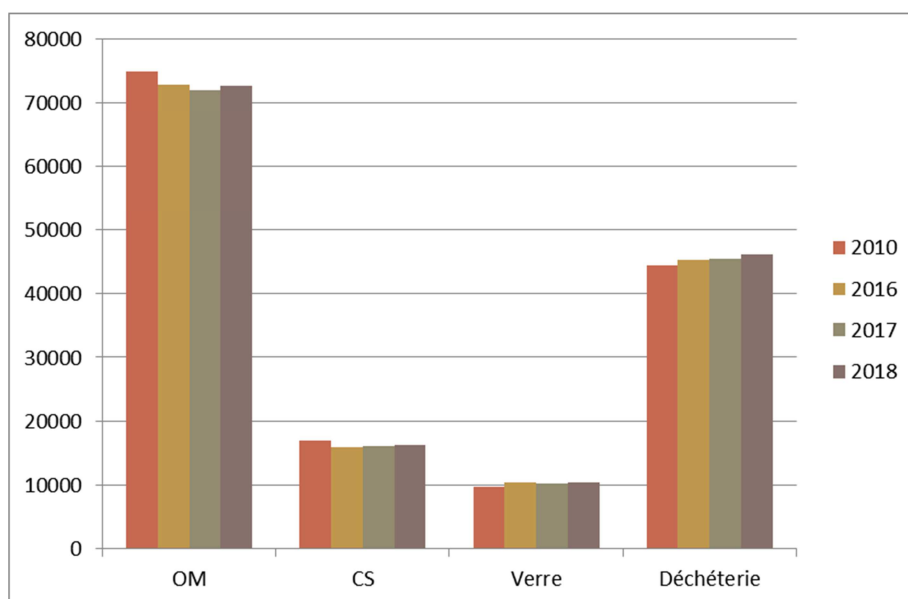
Après les premières étapes déjà réalisées avec entre autre :

- Une harmonisation des règles de dotation des composteurs,
- La centralisation de l'achat des bacs de collecte sur un même marché public,
- La réalisation de la collecte du verre en PAV sur le territoire Ouest par la régie du territoire Est au moment du renouvellement d'un marché de prestations.

L'année 2018 a surtout été marquée par la validation de règles d'accueil des professionnels en déchetteries sur l'ensemble du territoire (cf. : annexes 6 et 7).

Chapitre 4 / La collecte des déchets : bilan

4.1 - Evolution des tonnages



Comparatif des tonnages par flux depuis 2010

	2010	2016	2017	2018
OM	74 917	72 874	71 953	72 632
CS	16 884	15 951	16 148	16 243
Verre	9 778	10 473	10 147	10 312
Déchèterie	44 433	45 214	45 548	46 210
Tonnage total	146 012	144 512	143 796	145 396

Tonnages collectés et cumulés des trois pôles déchet

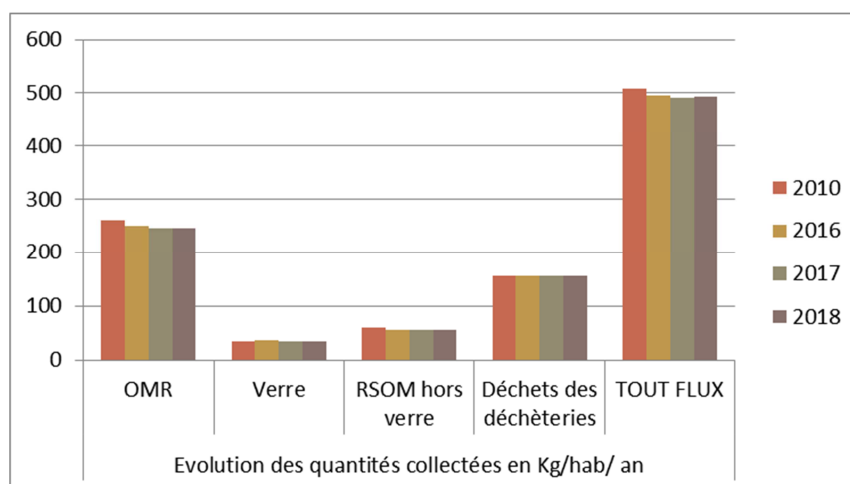
Flux	évolution des tonnages depuis 2010 en %
Omr	-3,1
CS	-3,8
Verre	5,5
Déchèteries	4,0
DMA	-0,4

La part de déchets ménagers et assimilés collectée au sein du Grand Reims est en baisse de 0,4% depuis 2010.

Sur les 8 dernières années, les tonnages collectés en ordures ménagères ont baissé de 3,1%. La hausse de fréquentation des usagers sur les 21 déchetteries se traduit par une augmentation des tonnages collectés (+ 4%). La collecte des matériaux recyclables est en baisse de 3,8% sur cette même période. Toutefois, en forte baisse en 2011, elle est, depuis, en constante augmentation.

La collecte du verre progresse de 5,5% sur cette même période, liée à la mise en place de conteneurs enterrés sur les quartiers d'habitat dense et au redéploiement de conteneurs aériens sur plusieurs quartiers de la Ville de Reims.

Année	Omr en kg/hab	CS en kg/hab	Verre en kg/hab	Déchèterie en kg/hab	DMA en kg/hab
2010	261	59	34	155	508
2016	250	55	36	155	496
2017	246	55	35	155	491
2018	246	55	35	157	493



Soit un ratio de 493 kg/an/hab., ce qui est très inférieur à la moyenne nationale 549 kg/hab./an (source ADEME – habitat URBAIN).

Cette baisse peut-être aussi liée aux programmes de prévention qui ont été initiés dès 2010 par la collectivité. Il y a un début de changement des comportements dans ce domaine. Toutefois, une **augmentation de 1,1% des tonnages par rapport à 2017** peut s'expliquer par une augmentation de la population sur le territoire du Grand Reims (+ 1 724 habitants), ainsi qu'à un redémarrage de l'économie en France (pouvoir d'achat des ménages en hausse de 0,5% - données INSEE 2018) générant de fait un surcroît de consommation et donc de production de déchets.

4.2 - Performance de collecte

Les performances de collecte pour la Communauté urbaine du Grand Reims sont les suivantes :

Flux	CUGR 2017	CUGR 2018	Evolution CUGR 2018/2017	Données Nationales ADEME (fév 2015)	% évolution entre CUGR et données Nationales ADEME
	kg/hab	kg/hab	%	kg/hab	%
OMR	246	246	0,4	268	-8,0
CS	55	55	0,0	49	12,5
Verre	35	35	1,0	25	40,0
Déchèterie	155	157	1,0	176	-10,8
Total	491	493	0,5	549	-10,2

Tableau comparateur de données pour un habitat de type URBAIN

Comparativement aux données nationales fournies par l'ADEME, chaque résident du territoire de la Collectivité produit en moyenne 493 kg/hab./an de déchets ménagers et assimilés, ce qui est inférieur de 10,2% aux données nationales. Cette baisse s'exprime notamment sur les flux d'ordures ménagères résiduelles, -8% et sur les apports volontaires en déchetteries (-10.8%).

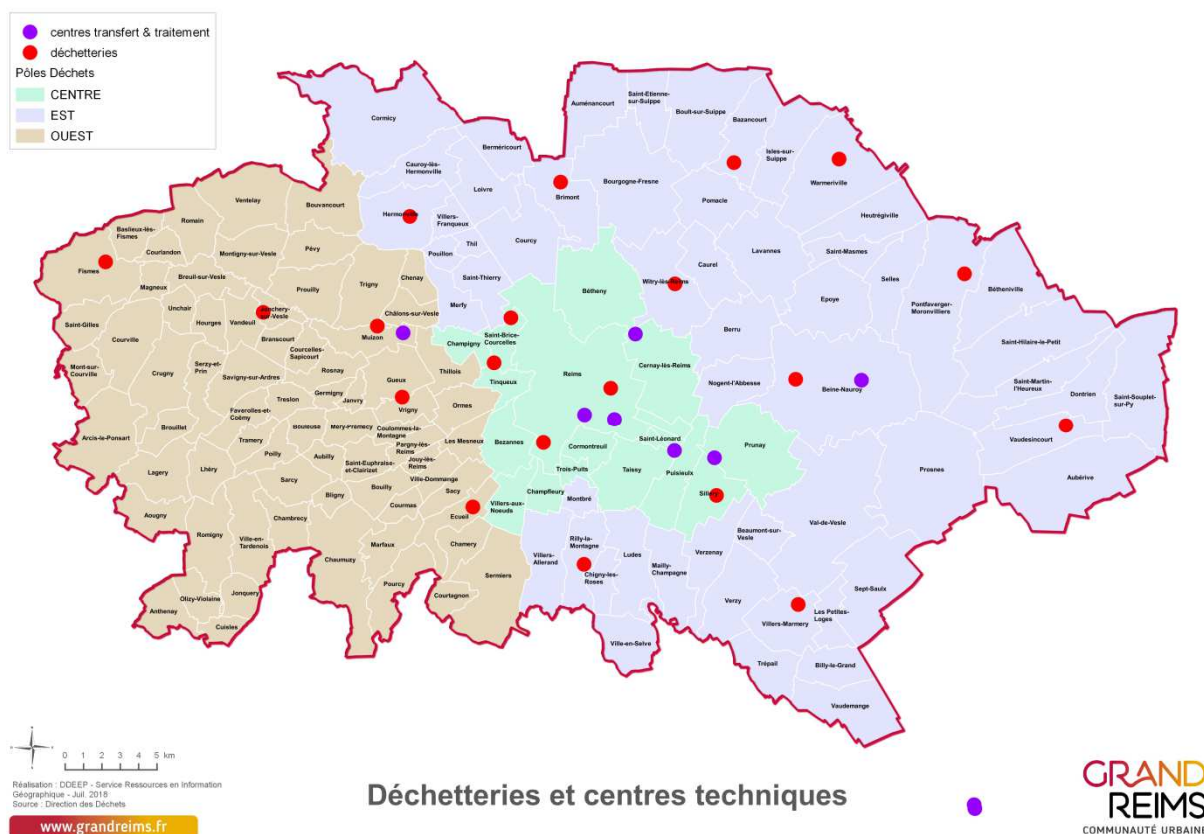
À contrario, la production de matériaux recyclables en collecte sélective est supérieure de 12,5% (55 kg/hab./an) par rapport aux données nationales. Le flux de verre collecté est également très excédentaire de 40% (35 kg/hab./an). Ces deux données montrent un geste de tri plutôt bien acquis par la population et encourageant.

Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport à 2017 pour l'ensemble des flux. Ainsi, les **tonnages collectés par habitant** sur 2018 sont en **hausse de 0,5%** par rapport à 2017.

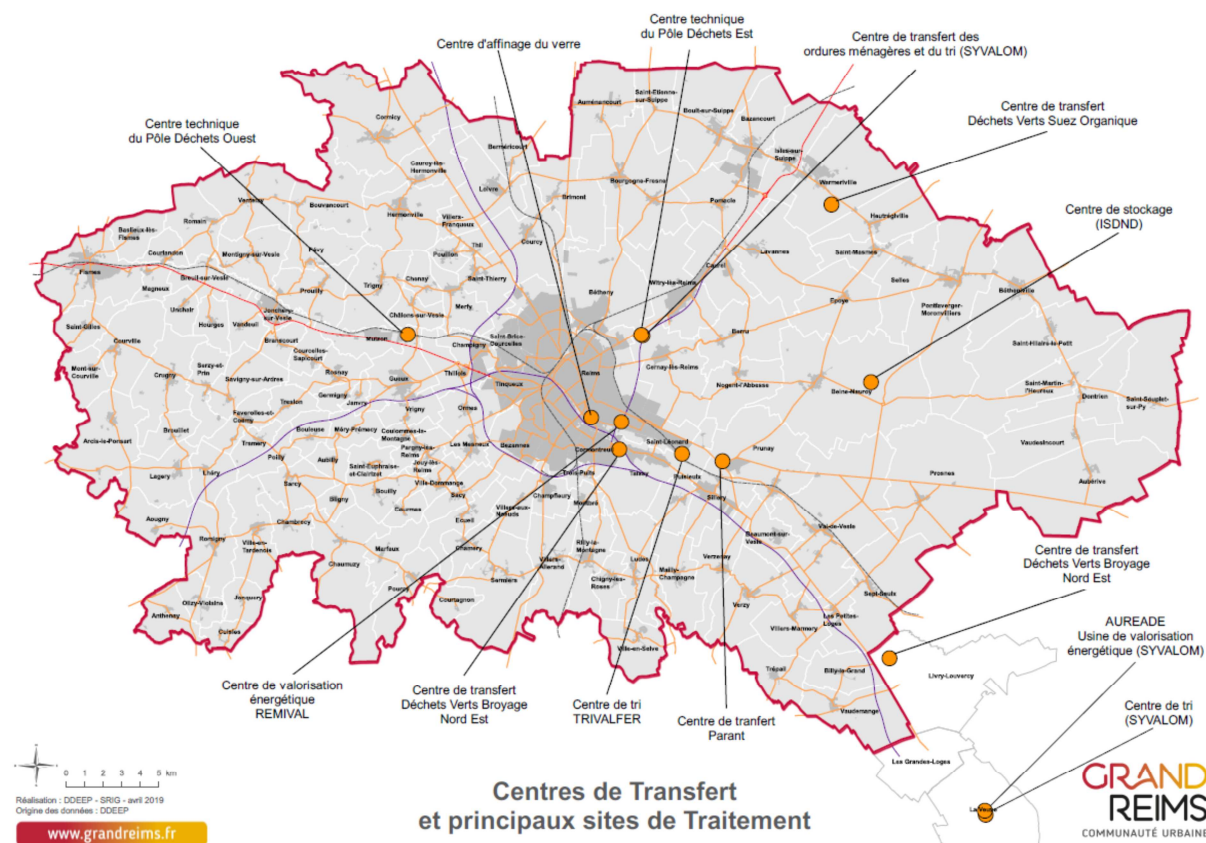
À noter : *La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixe comme objectif la **réduction** de 10 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 et la limitation des quantités de déchets des activités économiques.*

Chapitre 5 / Le traitement des déchets : organisation

5.1 - Localisation des unités de traitement existantes



Les collectes d'Ordures Ménagères et de matériaux recyclables des Pôles Est et Ouest sont traitées sur le site du SYVALOM à La Veuve (51) dans le cadre du transfert de compétence réalisé depuis le 1^{er} janvier 2017, en dehors du territoire du Grand Reims (Cf. point sur la carte positionnée en dehors des limites du territoire). Il s'agit d'une unité de valorisation énergétique (AUREADE) et d'un centre de tri.



5.2 - Nature des traitements (dont valorisation)

Type de Collecte	Destinations des déchets collectés				
	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)	Commune et Département	Commentaires
FLUX COLLECTES EN PORTE-A-PORTE					
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération	Valorisation énergétique	CVE du SYVALOM (AUREADE)	La Veuve - 51	Transit préalable via un quai de transfert - 51
		Elimination	CVE du GRAND REIMS (REMIVAL)	Reims - 51	Rémival, en 2018, n'avait pas encore atteint le rendement de 65% (travaux en cours)
Emballages ménagers et vieux papiers (collectes en mélange)	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM	La Veuve - 51	Transit préalable via un quai de transfert - 51 - PDO
			Centre du tri du GRAND REIMS	Reims - 51	
Emballages ménagers collectés séparément	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM	La Veuve - 51	Transit préalable via un quai de transfert - 51 - PDE
	Usine de fabrication de papiers	Recyclage	NORSKE SKOG (papeterie)	Golbey - 88	Transit préalable via un quai de transfert - 51 - PDE
Déchets verts collectés sur abonnement	Valorisation matière	Recyclage	SUEZ ORGANIQUE	Warmeriville - 51	
Encombrants collectés sur RV	Plateforme de réemploi	Préparation en vue de la réutilisation	EMMAUS	Berry au Bac - 02 et Reims - 51	Ré-emploi : 10,34 T (rapport Emmaus - estimation)
	déchèterie et Usine d'incinération	Valorisation énergétique et matière	Quai des Services déchèterie Saint Brice Courcelle et CVE du Grand Reims	Reims - 51	Valorisation énergétique ou matière (dépôt quai des services à SBC et tri par catégories) dont principalement bennes mobiliers et DEEE: 42,05T
Emballages en verre des métiers de bouche	Verrerie	Recyclage	Verrerie O-I Manufacturing France	Reims - 51	Transit préalable par une plateforme d'affinage - 51

Type de Collecte	Destinations des déchets collectés				
	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)	Commune et Département	Commentaires
FLUX COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE					
Emballages en verre	Verrerie	Recyclage	Verrerie O-I Manufacturing France	Reims - 51	Transit préalable par une plateforme d'affinage - 51
Encombrants valorisables énergétiquement	Usine d'incinération	Elimination	CVE du GRAND REIMS (REMOVAL)	Reims - 51	Rémival, en 2018, n'avait pas encore atteint le rendement de 65% (travaux en cours)
Encombrants valorisables	Installation de tri de DIB	Valorisation matière	SYNERGIE	Faverolles et Coemy - 51	
Encombrants non valorisables	ISDND	Elimination	ISDND de Beine Nauroy	Beine Nauroy - 51	
Gravats (avec ou sans plâtre)	Installation de tri des gravats	Valorisation matière	PARANT	Reims - 51 Prunay - 51	
	ISDND		C'MATER ISDND de Beine Nauroy	Courcy - 51 Beine Nauroy - 51	
Déchets verts	Plateforme de compostage	Valorisation matière	SUEZ ORGANIQUE	Warmerville - 51	Transit via un quai de transfert - 51 - PDO
Métaux	Plateforme de regroupement des métaux	Recyclage	DERICHEBOURG	Reims - 51	
			GIRON	Reims - 51	
Cartons	Plateforme de regroupement des cartons	Recyclage	EDIB	Tinqueux - 51	Certains transistent par le centre de tri du Grand Reims avant d'être revendus à des cartonnières
			GIRON	Reims - 51	
Bois	Plateforme de tri et de préparation des déchets de bois	Valorisations matières et énergétiques	SYNERGIE ENVIRONNEMENT BROYAGE NORD EST	Faverolles et Coemy - 51 Livry Louvercy - 51	
Déchets dangereux diffus non pris en charge par la REP	Centre de valorisation énergétique	Valorisation énergétique, recyclage, élimination	CHIMIREC VALRECOISE CEDILOR	St Juste en Chaussée - 60 Amnéville - 57	
	Sites de recyclage des métaux ISDND		ORTEC	Saint-Quentin - 02	
Huiles de vidange	Site de régénération des huiles	Préparation en vue de la réutilisation	CHIMIREC VALRECOISE SEVIA	St Juste en Chaussée 60 Harnes - 62	
Huiles alimentaires	Centre de pré-traitement	Valorisation matière	H.E.R ENVIRONNEMENT	Mareuil en Brie 51	
Housses Plastiques	Valorisation matière	Valorisation matière	CHAZELLE VEOLIA	La Chapelle Saint Luc - 10 Beine Nauroy - 51	
Textile (inclus déchetteries)	Tri en vue d'une valorisation matière	Réutilisation Recyclage Valorisation énergétique	Eco-Textiles Le Relais Nord Est Fripe Emmaus	Appilly, 60 Ploisy, 02 Reims, 51	
DASRI (inclus déchetteries)	Usine d'incinération	valorisation énergétique	TRADEHOS (jusqu'au 31/08/2018)	St Saulve - 59	
			VALO'MARNE - CIE	Créteil - 94	
			SUEZ RV MEUSE	Tronville en Barrois - 55	

Type de Collecte	Destinations des déchets collectés				
	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)	Commune et Département	Commentaires
FLUX ISSUS DU CENTRE DE TRI DU GRAND REIMS					
Papiers	Usine de fabrication de papiers	Recyclage	NORSKE SKOG	Golbey - 88	
Bouteilles en PET Clair	Usine de recyclage	Recyclage	France Plastique Recyclage	Limay - 78 (plus de 90 % des tonnages)	
			Freudenberg	Colmar - 68	
Bouteilles en PET Foncé	Usine de recyclage	Recyclage	France Plastique Recyclage	Limay - 78	
			Freudenberg	Colmar - 68	
			TEXPLAST	Bitterfeld Woffler - Allemagne	
			4 PET	Raamdoksveer et Anrhem - Pays-Bas	
Bouteilles en PEHD	Usine de recyclage	Recyclage	PAPREC Plastique MPB	Châlon sur Saône - FR 71	
Cartons	Usine de recyclage	Recyclage	GONDARDENNES	Wizernes - 62	
Briques alimentaires	Usine de recyclage	Recyclage	ESSY OPERATION France SCA TISSUE	Hondouville - 27	
Emballages en acier	Fonderie	Valorisation matière	ARCELOR MITTAL	Dunkerque - 59	
Emballages en aluminium	Fonderie	Valorisation matière	EURO OVERSEAS	Belgique	
Refus de tri	Valorisation énergétique	Valorisation énergétique	CVE du GRAND REIMS (REMOVAL)	Reims - 51	
FLUX ISSUS DE LA PLATEFORME DE VALORISATION DES MACHEFERS					
Métaux ferreux	Plateforme de regroupement des métaux	Valorisation matière	DERICHEBOURG Environnement	Reims - 51	
Métaux non ferreux	Plateforme de regroupement des métaux	Valorisation matière	DERICHEBOURG Environnement	Reims - 52	

Type de Collecte	Destinations des déchets collectés				
	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)	Commune et Département	Commentaires
FLUX CONFIES A DES ECO-ORGANISMES					
Piles et accumulateurs	Valorisation matière	sans objet	COREPILE	sans objet	
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	recyclage, valorisation énergétique, transformation en combustible solide	sans objet	ECO-MOBILIER	sans objet	
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Recyclage et valorisation énergétique	sans objet	ECOLOGIC	sans objet	
Lampes et néons	Valorisation matière	sans objet	RECYLUM	sans objet	
Déchets dangereux diffus (au sens de la REP)	Valorisations matières et énergétiques	sans objet	ECO-DDS	sans objet	

Ces tableaux reprennent l'ensemble des sites de traitement des déchets collectés sur le Grand Reims.

Chaque Pôle a conservé ses installations de traitement respectives sur l'année 2018, de ce fait, des flux identiques peuvent avoir plusieurs unités de traitement différentes. Cette situation doit perdurer à moyen terme mais sera réévaluée lors du renouvellement des marchés.

Chapitre 6 / Le traitement des déchets : bilan

6.1 - Capacité et tonnages traités

6.1.1 - Taux global de valorisation

Un Taux de valorisation globale correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale des déchets générés.

	Nature des traitements			
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi
OM	✓		✓	
TRI	✓ (refus tri)	✓		
VERRE		✓		
TEXTILE	✓	✓		✓
Déchèteries				
<i>papier/carton</i>		✓		
<i>emballage en mélanges</i>		✓		
<i>encombrants incinérables</i>	✓			
<i>encombrants non incinérables</i>			✓	✓
<i>gravat</i>		✓	✓	
<i>plâtres et complexes</i>		✓		
<i>Amiante</i>			✓	
<i>métaux</i>		✓		
<i>déchet vert</i>		✓		
<i>bois A</i>	✓	✓		
<i>bois B</i>		✓		
<i>DEA - mobiliers</i>		✓		
<i>D3E</i>		✓		
<i>housses plastiques</i>		✓		
<i>polystyrène</i>		✓		
<i>DDS</i>	✓	✓	✓	
<i>huiles</i>		✓		
<i>huiles alimentaires</i>		✓		
<i>lampes</i>		✓		
<i>Piles et batteries</i>		✓		
<i>DASRI</i>	✓			
<i>cartouches + nespresso</i>	✓			
<i>pneumatique</i>		✓		

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est utilisée sur le Grand Reims principalement pour les Ordures Ménagères et les encombrants incinérables.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

La mise en stockage s'effectue dans une installation qui a pour vocation de traiter et de stocker les déchets dans des conditions optimales de sécurité. Elle est à éviter et devient marginalisée sur notre territoire. Seuls les encombrants non incinérables et les déchets d'amiante sont traités par ce biais.

Le réemploi est une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

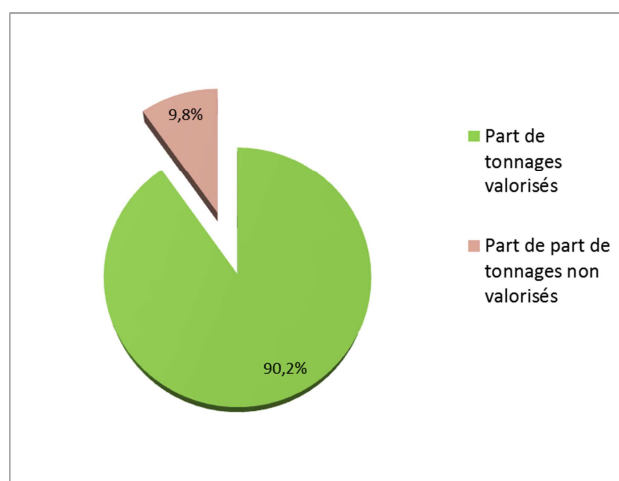
À noter : Une majorité de ces déchets est gérée via des éco-organismes (Eco Mobilier, Eco DDS, Eco TLC, Ecologic...) qui ont des obligations de valorisation.

Tonnages valorisés par matière et taux de valorisation :

Valorisation par flux et par pôle	territoire	tonnage	TOTAL	site traitement	tonnage valorisé
OM (PaP)	PDO	6 447	72 632	CVE	6 447
	PDE	9 295		CVE	9 295
	PDC	56 889		CVE	45 740
TRI (PaP)	PDO	1 461	16 243	CDT	1 461
	PDE	2 408		CDT	2 408
	PDC	12 374		CDT	12 374
VERRE	PDO	1 519	10 312	Centre affinage SIBELCO	1 519
	PDE	2 073			2 073
	PDC	6 719			6 719
TEXTILE	PDO	-	955	CDT	955
	PDE (*)	-			
	PDC	-			
Déchèteries					
papier/carton	PDO	386	1 831	CDT	386
	PDE	449		CDT	449
	PDC	997		CDT	997
emballage en mélanges	PDO	-	15		-
	PDE	-			-
	PDC	15		CDT	15
encombrants incinérables	PDO	1 166	7 962	TRI	1 166
	PDE	2 980		CVE	2 980
	PDC	3 816		CVE	3 816
encombrants non incinérables	PDO	1 212	3 086	ISDND	-
	PDE	1 685		ISDND	-
	PDC	189		ISDND	-
gravats	PDO	1 560	10 115	TRI	1 560
	PDE	3 030		TRI	3 030
	PDC	5 524		TRI	5 524
plâtres et complexes	PDO	-	678		-
	PDE	-			-
	PDC	678		TRI	678
Amiante	PDO	1	42	ISDD	-
	PDE	-			-
	PDC	41		ISDD	-
métaux	PDO	337	2 097	TRI	337
	PDE	702		TRI	702
	PDC	1 058		TRI	1 058
déchet vert	PDO	2 518	11 381	TRI	2 518
	PDE	3 668		TRI	3 668
	PDC	5 195		TRI	5 195
bois A	PDO	-	48	TRI	-
	PDE	48		TRI	48
	PDC	-		TRI	-
bois B	PDO	273	4 234		273
	PDE	1 251		TRI	1 251
	PDC	2 710			2 710
DEA - mobiliers	PDO	190	2 076	TRI	190
	PDE	254		TRI	254
	PDC	1 632		TRI	1 632

	territoire	tonnage	TOTAL	site traitement	tonnage valorisé
D3E	PDO	270	1 946	TRI	270
	PDE	513		TRI	513
	PDC	1 163		TRI	1 163
housses plastiques	PDO	-	15	TRI	-
	PDE	14		TRI	14
	PDC	1		TRI	1
polystyrène	PDO	4	4	TRI	4
	PDE	-			-
	PDC	-			-
DDS	PDO	76	468	TRI	69
	PDE	187		TRI	168
	PDC	205		TRI	184
	GR	47		ISDD	-
huiles	PDO	11	71	TRI	11
	PDE	32		TRI	32
	PDC	29		TRI	29
huiles alimentaires	PDO	2	3	TRI	2
	PDE	1		TRI	1
	PDC	-		TRI	-
lampes	PDO	1	6	TRI	1
	PDE	2		TRI	2
	PDC	3		TRI	3
Piles et batteries	PDO	1	44	TRI	1
	PDE	5		TRI	5
	PDC	38		TRI	38
DASRI	PDO	-	2	CVE	-
	PDE	-		CVE	-
	PDC	2		CVE	2
cartouches + nespresso	PDO	1	14	CVE	1
	PDE	3		CVE	3
	PDC	10		CVE	10
pneumatique	PDO	1	71	TRI	1
	PDE	-			-
	PDC	70		TRI	70
TOTAL collecté (avec textile)		-	146 352		132 028
Taux de valorisation					90,2%

À noter : Le tonnage ici tient compte des textiles qui ne rentrent pas dans les DMA.



Taux de valorisation

Le **taux global de valorisation** du Grand Reims est de **90,2%** en 2018. 14 324 tonnes des déchets totaux collectées n'ont pas fait l'objet d'une valorisation.

Il s'agit en premier lieu de tonnages d'ordures ménagères provenant de l'UVE REMIVAL. 11 149 tonnes ont fait l'objet d'un détournement/stockage lors de la phase de travaux du site fin 2018.

En second lieu, 3 086 tonnes d'encombrants non incinérables n'ont pas été valorisées. Ce tonnage important s'explique par la mise en stockage de 400 tonnes de gravats venant du Pôle Est. Enfin, n'ont pas été valorisés les déchets dangereux diffus non pris en charge par la REP (47 tonnes) et de 42 tonnes d'amiante collectées en déchetteries.

Au niveau national, le taux de valorisation (énergétique, matière et organique) est de 68%.

En faisant abstraction de la part d'ordures ménagères mise en stockage pour raison de travaux, le niveau de valorisation est très satisfaisant. Il découle de la stratégie mise en place depuis de nombreuses années autour du tri sélectif et de la valorisation énergétique.

6.1.2 - Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

	2010	2018	Evolution en %
Tonnages stockés	6982	14 324	105
Part des tonnages mis en stockage en %	4,78	9,85	106

Les tonnages indiqués ci-dessus sont ceux directement gérés par la Collectivité. Ils ne tiennent pas compte de détournements organisés par les sites de traitement.

Il s'agissait en 2010 d'encombrants, de déchets d'amiante, de mâchefers, de REFIOM et d'OM détournées.

En 2010, les trois structures avaient collecté 146 012 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés. La part de mise en installation de stockage était de 4,78% soit 6 982 tonnes.

Pour l'année 2018, les tonnages collectés sont de 145 396 tonnes. 14 324 tonnes ont été transférées sur une installation de stockage, soit 9,85%.

La mise en installation de stockage a progressé de **105%** sur ces 8 dernières années.

Cette augmentation est exceptionnelle sur l'année 2018 et s'explique par les travaux réalisés sur l'usine d'incinération de REMIVAL nécessitant une mise en stockage de 11 743 tonnes d'ordures ménagères.

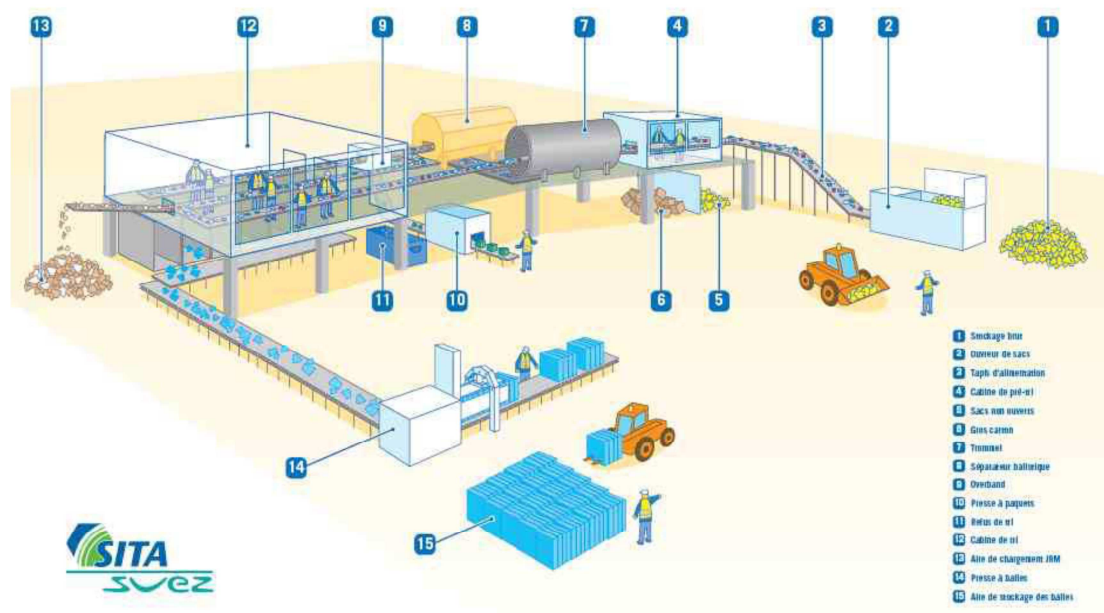
Ainsi, l'ensemble des flux et volumes mis en installation de stockage en 2018 sont les suivants :

Mise en stockage	PDC	PDO	PDE
encombrants	189	1 212	1 685
REFIOM	2 335	288	416
OM détournées	11 149	0	0
déchets amiantes	41	1	0
DDS	21	7	19
Total par pole	13 735	1 508	2 120
Total 2018	17 363		

6.1.3 - Capacité des principales installations de traitement sur le Grand Reims

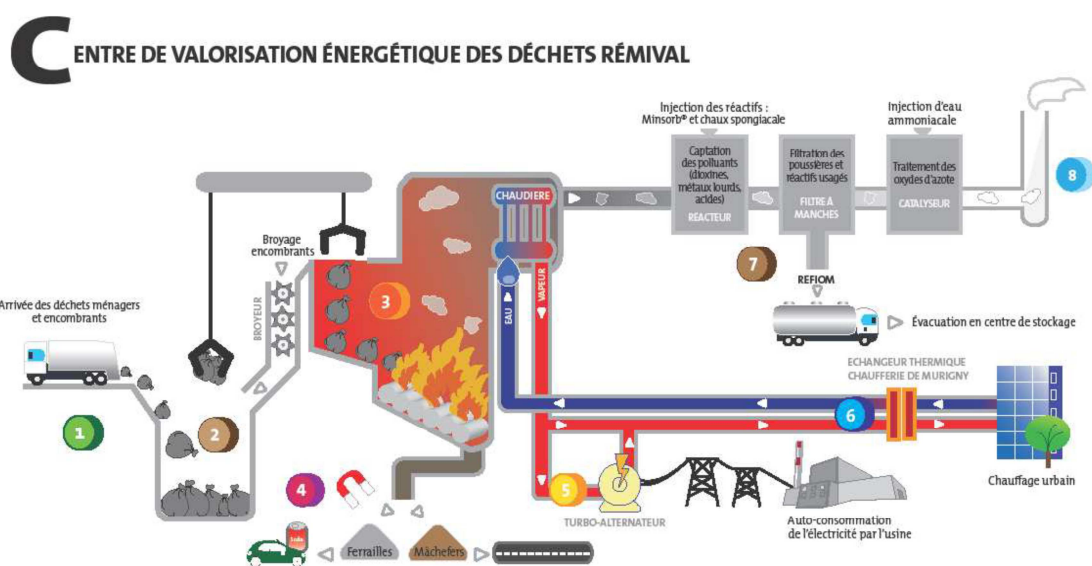
Le Pôle Centre procède au traitement de ses OMR et de la collecte sélective sur ses deux sites intramuros.

Caractéristiques techniques du centre tri TRIVALFER



La capacité du site est de 15 000 tonnes par an.

Caractéristiques techniques de l'UVE Pôle Centre REMIVAL



La capacité du site est de 103 000 t/an (arrêté préfectoral d'exploitation).

Le renouvellement de la DSP relative à l'exploitation du centre de valorisation énergétique et du réseau d'interconnexion a été confié à la société **REMIVAL** le 28/09/2017 pour une durée de 9 ans à compter du 1 janvier 2018.

Dans le cadre de ce renouvellement, des travaux importants ont été réalisés fin 2018 afin notamment d'obtenir :

- Une performance énergétique supérieure à 65 %,
- Des mâchefers plus secs,
- Une disponibilité plus importante également.

Caractéristiques techniques de l'UVE AUREADE

Les Pôles Est et Ouest procèdent au traitement de leurs OMR et des matériaux issus de la collecte sélective sur le site externalisé du **SYVALOM** (AUREADE) à La Veuve dans la Marne.

À noter : Le SYVALOM assure le traitement des ordures ménagères des Pôles Est et Ouest conformément au transfert de compétence partiel qui a été maintenu à la création du Grand Reims.



L'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM (AUREADE) a une capacité de traitement de 110 000 t/an produisant ainsi une quantité d'électricité capable de répondre aux besoins de consommation de 24 000 habitants par an.

Le centre de tri du SYVALOM a une capacité technique de traitement de 28 000 t/an de collecte en multi matériaux.

Caractéristiques techniques du centre d'affinage du verre

Les 10 312 tonnes de verre collectées sur le territoire sont acheminées sur le centre d'affinage SIBELCO Green Solutions basé à Reims. Le produit issu de l'affinage est ensuite envoyé sur l'usine OI de Reims pour y subir une transformation définitive. La capacité technique de traitement du site SIBELCO Reims est de 250 000 t/an.

6.1.4 - Tonnages traités sur les principaux centres de traitement

Sites de traitement		2017	2018	Part CUGR 2018 en %
REMIVAL (Omr)	Tonnage total	74 683	75 681	85
	dont CUGR - tous flux confondus	63 648	64 422	
	dont OMR CUGR	56 405	56 889	
AUREADE (Omr)	Tonnage total	79 133	93 318	17
	dont PDO et PDE	15 548	15 742	
Centre de tri SYVALOM	Tonnage total	11 670	22 380	17
	dont PDO et PDE	2 573	3 869	
Centre de tri TRIVALFER	Tonnage total	13 418	12 374	100

À noter : Pour le centre de tri TRIVALFER, celui-ci n'accueille que des déchets provenant du Pôle Centre.

6.2 - Refus de tri et performance

6.2.1 - Définition et enjeux des refus de tri

Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlée au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisation Energétique de REMIVAL et AUREADE via un transport supplémentaire.

REFUS DE TRI 2018		Tonnages CS	TAUX de refus	TONNAGES Refus
Trivalfer	PDC	12 374	12,8%	1 698
Auréade	PDO	1 461	8,0%	149
	PDE	2 408	13,9%	171
CuGR		16 243	12,4%	2 018

Le **taux de refus 2018** sur l'ensemble des trois Pôles s'élève à **12,4%**. Ainsi, 2 018 tonnes ont été déposées par erreur dans les 16 243 tonnes collectées au cours de l'année. Le taux de refus de 2017 était de 12,3%.

À noter : ce taux est bon par rapport à une valeur nationale estimée à 25%.

6.2.2 - Performance énergétique des installations

La performance énergétique de l'installation **REMIVAL** est de **57,6%**. Elle est en régression par rapport à 2017 (63,3%) du fait d'une période de travaux de trois semaines nécessitant l'arrêt partiel puis total des lignes. De ce fait, aucune production de chaleur n'a pu être réalisée sur cette période. Ces travaux sont destinés à l'amélioration des performances énergétiques de cette unité. Ce calcul est basé sur la formule de l'arrêté ministériel du 3 août 2010 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2016 et complété par la circulaire des douanes du 29 décembre 2016 conformément à notre arrêté préfectoral.

À noter : dans le cadre du renouvellement de la DSP REMIVAL, il est demandé un taux de performance énergétique supérieur à 65%.

REMIVAL a réalisé une valorisation thermique de 65 933 MWH et une valorisation électrique de 2 485 MWH sur l'année 2018.

La performance énergétique de l'installation **AUREADE** est de **80%**.

La valorisation électrique de l'UVE AUREADE est de 49 636 MWH pour l'année 2018.

6.3 - Résidus du traitement

Sur REMIVAL :

L'incinération des déchets sur l'Unité de Valorisation Energétique REMIVAL génère des résidus de combustion appelés mâchefers. À ce titre, la production a été de 13 221 tonnes sur REMIVAL en 2018 dont 11 180 tonnes issues de la combustion des OMR du Grand Reims.

La plateforme d'élaboration et de maturation des mâchefers située sur la Commune de Reims a été mise en service industriel le 1^{er} juin 2005. Elle est exploitée par le GIE YPREMA MORONI dans le cadre d'un marché public de prestations de services. Un focus sur la production des mâchefers est à découvrir au chapitre suivant.

La production de REFIOU de REMIVAL est de 2 335 tonnes, celle de métaux ferreux s'élève à 1 291 tonnes.

Sur AUREADE :

Les Pôles Est et Ouest ont apporté 15 742 tonnes d'OMR sur l'Unité de Valorisation Energétique d'AUREADE. 1 910 tonnes de mâchefers ont ainsi été produites et valorisées. 494 tonnes de ferrailles en ont été extraites. La production de REFIOU s'élève à 704 tonnes pour les apports 2018.

Résidus de traitement UVE	AUREADE	REMIVAL
Mâchefers	11 316	13 221
dont part CuGR	1 910	11 180
REFIOU	4 171	2 335
dont part CuGR	704	1 977
Ferrailles	2 451	1 291
dont part CuGR	494	1 291

Résidus de traitements sur les deux Unités de Valorisation Energétique 2018.

Résidus de traitement 2018		Mâchefers évacués valorisés en Tonnes	Ferraille en Tonnes	REFIOU en Tonnes
AUREADE	Pôle Ouest	782	201	288
	Pôle Est	1 128	293	416
REMIVAL	Pôle Centre	11 180	1 291	2 335
CuGR		13 090	1 785	3 039

Résidus de traitement issus du Grand Reims 2018.

6.4 - Focus sur les graves de mâchefers

Les graves de mâchefers appelées également ECOGRAVES sont les résidus minéraux provenant de l'incinération des déchets ménagers et assimilés non dangereux.

Sur le Centre de Valorisation Energétique REMIVAL, les mâchefers sont produits à partir des déchets que nous livrons, ils sont la propriété du Grand Reims. Ils sont valorisés via un autre site de la Collectivité et un contrat avec le GIE YPREMA-MORONI. La production 2018 est de 13 221 tonnes.

Ces derniers sont traités sur une installation de maturation et d'élaboration de la Collectivité basée à Reims. Sur ce site, ils subissent une préparation spécifique (granulométrie et retrait des métaux notamment) afin de pouvoir répondre aux caractéristiques géotechniques de mise en œuvre en technique routière. Ils sont détenteurs d'un agrément du laboratoire de la voirie du Grand Reims.

Sur le Centre de Valorisation Energétique AUREADE, la CuGR, en tant qu'adhérente, participe à la production des mâchefers sur ce CVE. L'exploitant du CVE a en charge la commercialisation des graves. La production 2018 pour la part du Grand Reims est de 1 910 tonnes.

En 2018, l'incinération des déchets de Grand Reims sur les deux Centres de Valorisation Energétique a généré une production de 13 090 tonnes de graves de mâchefers. 13 662 tonnes ont été utilisées sur les chantiers publics du territoire du Grand Reims. Il s'agit d'un produit économique très réglementé bénéficiant d'un prix négocié très concurrentiel, d'une densité moindre du matériau et d'une utilisation en circuit court pour une utilisation locale.

Les principales utilisations sur notre territoire sont :

- Structures de voiries
- De parkings
- Plateformes logistiques ou techniques
- Pistes cyclables
- Tranchées
- Toute réalisation dont la structure est similaire à celle d'une structure routière



Chapitre 7 / Impact environnemental et sanitaire

7.1 - Exemples d'indicateurs

La collecte du Pôle Centre est effectuée par 34 bennes ayant une moyenne d'âge de 5 ans. 14 bennes Euro 6 ont été renouvelées en 2017, aucune sur 2018. Elles sont plus respectueuses des contraintes environnementales notamment concernant les hydrocarbures imbrûlés (HC), les oxydes d'azote (NOX), les particules (PM) et les nuisances sonores. Ces collectes ont nécessité 304 065 litres de gasoil pour une distance parcourue de 497 912 km. Le parc de véhicules du prestataire SUEZ (collecte OM, CS et Verre en porte à porte) est certifié ISO 9001.

Les déchetteries du Pôle Centre sont certifiées ISO 9001.

Le centre de tri TRIVALFER et la plateforme de maturation des mâchefers sont certifiés ISO 14001.

Enfin, pour le Pôle Centre, l'usine d'incinération REMIVAL est certifiée ISO 9001- ISO 14001- ISO 50001 et OHSAS 18001.

REMIVAL réalise également une fois par an, conformément à son arrêté d'exploitation, une étude d'impact environnemental. En 2018, celle-ci a confirmé le bon fonctionnement de l'installation.

Ainsi, près de 700 000 km ont été nécessaires à la collecte des déchets en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims. Ce chiffre conséquent est essentiellement dû à l'importance du nombre de communes rurales constituant le vaste territoire de notre structure.

Chapitre 8 / L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 - Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

En 2018, la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims a nécessité la compétence de 87 Equivalent Temps Plein d'agents de la collectivité aussi bien techniques qu'administratifs, 97 Equivalent Temps Plein d'agents du secteur privé travaillant pour la réalisation des tâches liées aux prestataires.

Par ailleurs, le fonctionnement des déchetteries requiert également la présence de 27 Equivalent Temps Plein sur site tout au long de l'année.

L'INSERTION :

La Direction des Déchets et de la Propreté participe activement à l'action de la collectivité relative à l'insertion dans son fonctionnement depuis plusieurs années.

Cela se concrétise au travers des prescriptions qu'elle fixe dans ses marchés publics, des conventions avec des organismes spécifiques mais aussi par l'implication des sociétés privées avec lesquelles la Collectivité collabore dans le cadre de ses contrats.

Ainsi, en **2018**, les actions en matière d'insertion sont traduites en nombre d'heures travaillées par du personnel sous contrat d'insertion.

Le détail de ces actions est le suivant :

- Le tri des emballages ménagers et vieux papiers : 9 833 h,
- L'accueil de compagnons d'Emmaüs sur les 5 déchetteries communautaires du Pôle Centre (convention d'accueil sur les déchetteries) 3 samedis/mois : 318 h,
- La distribution de nos calendriers de collecte 2018 du Pôle Centre dans les différents secteurs en janvier 2018 dans le cadre d'un marché d'insertion spécifique Reims Espoir (2 653 h) pour un total de 2 342 h. Le calendrier 2019 a été distribué sur l'année 2019,
- Le service de collecte d'encombrants sur rendez-vous pour le pôle Centre, réalisé par un marché spécifique d'insertion, est confié à Emmaüs pour : 1 008 h,
- Le service de collecte en porte à porte réalisé par SRN (prestataire de collecte du Pôle Centre) avec la prise en compte de l'intérim d'insertion pour : 5 015 h.

Pour l'ensemble de la direction, nous avons un total de **18 516 h** (soit l'équivalent de **11,5 agents** à temps plein pour 1 607 heures de travail par an).

Chapitre 9 / La concertation et la gouvernance

9.1 - Description des moyens d'information et de concertation

L'année 2018 aura été marquée par de nombreuses interventions de communication auprès du public du territoire, tant scolaire, adulte ou professionnel. Ainsi, 1 119 actions via les animations, manifestations, porte à porte, contacts téléphoniques, mails, participations aux conseils de quartiers ont permis d'échanger sur la thématique du déchet auprès de 35 000 personnes. Ce lien direct et privilégié permet de véhiculer des messages de sensibilisation ou de répondre à des questionnements de la part des usagers du service.

Actions de communication	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre d'animations
Les animations et le porte-à-porte	9890	956
Animations à destination du public scolaire	5856	238
Animations à destination du public scolaire hors écoles y compris en institut spécialisé	642	18
Visites de sites	838	34
Animations auprès d'un public adulte (résidences étudiantes / résidence pour seniors)	382	19
Ateliers compostage (initiation/perfectionnement/jardinage/ lombricompostage)	659	65
Ateliers Recycl'lab GR (ateliers+permanence) hors manifestations	197	56
Ateliers Recycl'lab animés par Association (JCE/véloxygène/Le SEL) hors manifestations	103	26
Bacs ventouses		
Sensibilisation en porte à porte et pieds d'immeuble (refus, installation de conteneurs enterrés, bacs ventouses, nouvelle construction, etc.)	1213	500
La relation usagers via Tri Info	17704	0
Dont contacts téléphoniques et visuels et par mail	17704	
Les temps forts nationaux	745	25
Semaine du Développement Durable	51	10
Semaine Européenne de Réduction des Déchets	62	5
Fête de la Science + Porte ouverte centre de tri	632	10
Les manifestations locales	1943	25
Distribution Mulch et Compost sur les trois sites du Grand Reims	1410	4
Stands D3E avec Envie	378	10
Déchetteries mobiles	155	11
Les manifestations du territoire	1904	22
Place aux jeux	108	7
Loisirs Tour	464	4
Salon tendance Nature	822	3
Festiv' été	275	5
Run in Reims	235	3
Les manifestations de proximité (Marchés, fêtes de quartier, etc.)	2565	45
L'Eco-exemplarité des collectivités	70	9
Les entreprises du territoire	3	37
TOTAL	34824	1119

Les agents de la collectivité interviennent sur des animations de 4 types :

- > animations en milieu scolaire de la 3^{ème} année de maternelles aux collèges,
- > animations hors milieu scolaire : maisons de quartier, centres de vacances,...
- > animations grand public et familial : fêtes de quartiers, stands marchés, résidences pour personnes âgées, etc.
- > visites de déchetteries et du centre de tri.

Depuis 2011, ces missions ont été complétées et renforcées avec le recrutement d'un chargé de mission prévention des déchets dans le cadre d'une convention et d'un financement de l'ADEME.

La communication grand public se décompose en actions en porte à porte (erreurs de tri et sensibilisation en habitat collectif) et des actions hors foyers (fêtes de quartier, marchés hebdomadaires, conseils de quartier...).

Des supports écrits dont principalement le calendrier de collecte, permettent une diffusion à très large échelle.

L'information est également relayée au niveau de la Direction des Déchets et de la Propreté par deux standards téléphoniques.

La collectivité a mis en place un n° de téléphone "TRI INFO" depuis fin 2000 pour permettre à la population d'avoir un interlocuteur unique pour tous les problèmes liés aux déchets (horaires de collecte, bacs volés, visites à programmer...) pour le Pôle Centre. Les Pôles Est et Ouest possèdent également leur standard téléphonique.

Avec le n° "ALLÔ PROPRETÉ" de la Ville de Reims, un certain nombre d'appels concerne la gestion des déchets, notamment pour la gestion des encombrants et le fonctionnement des déchetteries.

Depuis cette année, un "Tri Truck" sillonne certains quartiers de la Collectivité. Ce véhicule d'animation "Tri Truck" permet de véhiculer des informations au plus proche des habitants. Il s'agit d'un nouvel outil de communication.

Mise en œuvre d'une CCSPL :

Depuis mars 2017 a été créée, pour le Grand Reims, une Commission Consultative des Services Publics Locaux représentée par Madame la Présidente de la CuGR, de 20 élus et de représentants d'associations locales. La CCSPL a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics, notamment celui de la gestion des déchets ménagers.

Voir annexe 3, liste des membres de la CCSPL du Grand Reims.

Création d'un Conseil d'Orientation Déchet :

Un Conseil d'Orientation Déchet a été créé fin 2017 et s'est réuni à de nombreuses reprises en 2018.

Il est constitué d'une vingtaine d'élus répartie sur l'ensemble du territoire du Grand Reims et présidé par le Vice-Président en charge des déchets.

La principale mission de ce conseil d'orientation est d'être l'instance de référence pour toutes réflexions et propositions relatives à l'exercice de la compétence déchet.

Ce conseil a notamment travaillé en 2018 sur plusieurs séances à l'élaboration d'une règle d'accueil des professionnels en déchetteries harmonisée sur l'ensemble de notre territoire.

9.2 - Suivi des réclamations et évolutions

Entrées contacts	Nombre de contacts
contacts administrés mail et contacts portail	2073
contacts en vis-à-vis	737
contacts téléphoniques	14894
Nombre contacts totaux 2018 sur "TRI INFO"	17704

Comme explicité dans le point 9.1 ci-dessus "Description des moyens d'information et de concertation", la Collectivité a mis plusieurs points d'entrée en matière de prises de contacts, renseignements et dépôts de réclamations.

Ainsi, ce sont quelques 35 000 contacts liés au domaine du déchet qui ont été enregistrés sur l'année 2018 au sein de notre structure. Parmi ces contacts, les réclamations ont fait systématiquement l'objet d'un suivi et d'un traitement par les agents de sensibilisation ou par les encadrants de secteurs.

Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10 / Modalités d'exploitation du service

10.1 - Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

Flux	Pôles	Fréquence	Collecte et contenants	Transport	Traitement
OMR	PDC	C2. Centre ville de Reims en C7. 10 nouvelles communes (ex SYCODEC et SYCOMORE) en C1	PAP en bacs ou sacs, PAV	Prestataire SUEZ. Régie pour 10 nouvelles communes ex SYCODEC et SYCOMORE	Incinération Valorisation REMIVAL
	PDO et PDE	C1	PAP en bacs . Centre ville de FISMES pour le PDO en sacs.	Régie	Incinération Valorisation AUREADE
Verre	PDC	C1 en PAP sur Bezannes centre, gros producteurs professionnels	PAP en bacs	Prestataire SUEZ	Verrerie OI SIBELCO
	PDC, PDE, PDO	Apport volontaire	Apport volontaire , conteneurs aériens et enterrés	MINERIS	Verrerie OI SIBELCO
JRM	PDE	C1	PAP en bacs	régie	Centre de tri : AUREADE
	PDO et PDC	non concernés			
Emballages	PDC et PDE	C1	PAP en bacs et sacs	Prestataire SUEZ PDC et régie PDE	Centre de tri : PDC TRIVALFER. PDE AUREADE
	PDO	C0,5	PAP en sacs	Régie	AUREADE
Déchèteries	PDE et PDO	Apport volontaire	Apport volontaire	Régie	Divers traitements
	PDC			Prestataire VEOLIA	
Déchets verts	PDC	C0,5 de mars à décembre	PAP en bacs sur rendez vous	Prestataire SUEZ	TERRALYS

Les fréquences de collectes sont intimement liées à la densité de population et de logements sur le territoire. Ainsi, le centre-ville de Reims (urbain dense) est collecté en C7 en Ordures Ménagères. Les autres quartiers de Reims ainsi que les communes de Bezannes, Bétheny, Saint Brice Courcelles, Tinquieux, Cormontreuil, Fismes et l'habitat collectif de Muizon pouvant être classés en habitat urbain sont collectés en C2. Les autres communes du Grand Reims sont collectées en C1 pour les Ordures Ménagères.

La fréquence de collecte des matériaux recyclables en porte à porte s'effectue une fois par semaine sur les Pôles Est et Centre, ainsi que sur la Ville de Fismes et l'habitat collectif de Muizon. Le reste du territoire du Pôle Ouest est collecté en C 0,5 (1 fois tous les 15 jours).

2018 CuGR/ national	OMR	Verre	Recyclables Secs des OM hors verre	Déchetteries	Déchets verts sur abonnement	Toux flux
Population desservie	294 724	294 724	294 724	294 724	191 contrats	294 724
Tonnage	72 632	10 312	16 243	46 210	40	145 396
kg/hab/an	246	35	55	157	209	493
Kg/hab/an données nationales(ADEME 2015)	268	25	49	176	NC	549
Ecart Ratio national en%	-8,2	40,0	12,2	-10,9	NC	-10,2

Comparatif des collectes par kg/hab./an entre la CUGR 2018 et les données nationales(ADEME).

Chaque résident de la collectivité produit 8,2% d'OMR par an de moins qu'un français moyen. Cette tendance est identique (-10,9%) pour les apports en déchetteries.

Par contre, les apports en verre (+ 40%) et en recyclables secs (+ 12,2%) sont bien supérieurs aux ratios nationaux.

Globalement, la production de déchets du Grand Reims par habitant et par an est inférieure de 10,2% par rapport aux données nationales pour un type d'habitat urbain.

10.2 - Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Pôle	Type de contrat	Nature de la prestation	Groupe affilié	Fin du contrat	Durée du contrat
PDC	MF	Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur les communes historiques de Reims Métropole. Ce marché dispose également d'un ensemble de services complémentaire (à prix unitaire). Ce marché intègre également la collecte des encombrants sur St-Brice Courcelles et avenant pour la collecte des DEV en porte à porte	SUEZ RV REIMS	31/03/2021	5 ans et 3 mois (TF) + 3 x 1 an possible
PDC	MF	Ce marché organise la collecte du verre sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en en PAP pour les gros producteurs et la communes de Bezannes (lot 2), et les PAV (lot 1).	lot 1 : MINERIS lot 2 : SUEZ RV REIMS	30/06/2021	4 ans (TF) + 2 x 1 an (TC)
PDC	MF	Lot 1 : Reims/Europe / St-Brice	ONYX EST-CEDILOR	Reims/Europe (mai 2014 à mai 2019) / St-Brice (avril 2014 – avril 2019)	4 ans TC 1 : + 1 an
PDC	MF	Lot 2 : Reims/Croix-Rouge - Tiqueux et Sillery		Lot 2 : Reims/Croix-Rouge (avril 2014 – avril 2019) / Tiqueux et Sillery (mai 2014 à mai 2019)	
PDO	MAPA	Déchèterie mobile	SYNERGIE ENVIRONNEMENT	31/05/2018	4 ANS
PDO	MAPA	Déchèterie mobile	ONYX EST	31/05/2021	3 ANS
PDC	MF	Traitement des déchets verts (déchets des services) - réception et valorisation sur le site du prestataire	SUEZ ORGANIQUE (exTERRALYS)	26/10/2020	4 ans dénonciation annuelle possible
PDC	Marché	Exploitation du centre de tri communautaire TRIVALFER / Conditionnement des cartons de déchetteries et des services	CHAZELLE	30/04/2020	TC1 : = > 30/04/2021 TC2 : = > 31/10/2021 TC3 : = > 30/04/2022
PDC	MF	Exploitation plateforme de valorisation des mâchefers TRIVALFER	GIE YPREMA/ MORONI	30/06/2019	7 ans
PDE	MAPA	Traitement des DIB	ONYX	31/11/2019	3 ans + 1 + 1
PDE	MAPA	Traitement des DMS	ORTEC	30/06/2018	3 ans + 1 + 1
TOUS LES POLES	MF	Traitement des DMS	ORTEC	24/05/2022	4 ANS
PDO	MF	Traitement des déchets verts (déchetteries)	SUEZ ORGANIQUE	31/12/2019	2 à 4 ANS
PDO	MF	Traitement des encombrants	SYNERGIE ENVIRONNEMENT	31/12/2019	2 à 4 ANS
PDO et PDE	Adhésion	Traitement des Omr et TRI	SYVALOM		

Pôle	Type de contrat	Nature de la prestation	Groupe affilié	Fin du contrat	Durée du contrat
PDC	DSP	Exploitation du CVE communautaire Traitement des encombrants valorisables (déchetteries) et des DIB	REMOVAL		
PDC	MF	acquisition, pose et achat de pièces détachées pour conteneurs enterrés OM/TRI/verre (de 3 à 5 m3 avec ossature béton) tous les pôles	ASTECH	12/05/2018	4 ans
TOUS LES POLES	MF	Acquisition de conteneurs enterrés de 3 et ou 4m3 et 5m3 pour la collecte des déchets ménagers en apport volontaire	ASTECH	26/06/2022	4 ans
PDC	MF	Fourniture de bacs roulants hors 500l destinés à la collecte des déchets et pièces détachées, tous les pôles	PLASTIC OMNIUM	30/12/2018	4 ans
PDC	MF	acquisition de conteneurs aériens insonorisés 2 à 4m3 en plastique pour la collecte du verre, papiers et emballages en apport volontaire, tous les pôles	COMPOECO	19/12/2018	4 ans Résiliation à date anniversaire - 2 ans avant la date initiale
PDC	MF	Acquisition de sacs en plastique jetable pour la collecte des OM et du TRI, tous les pôles	P T L	31/12/2019	4 ans
PDC	MF	lavage des conteneurs d'apport volontaires et des bacs roulants. Tous les pôles Lot 1 : Mobilier aériens spécifiques à la collecte du verre et mobiliers enterrés tous flux. Lot 2 : Bacs de collecte utilisés en points de regroupement	lot 1 : CNET ENVIR. lot 2 : ID VERDE	24/04/2019 27/04/2019	4 ans
PDO-PDE	MF	Entretien, maintenance des véhicules poids lourds des PDE et PDO	lot 1 - LA HAUBETTE POIDS LOURDS lot 2 - BECCUE SAS lot 3 - GARAGE DE LA FELTIERE lot 4 - GARAGE DE LA FELTIERE lot 5 - GARAGE DE LA FELTIERE lot 6 - RGBH lot 7 - RGBH lot 8 - BECCUE SAS lot 9 - LA HAUBETTE POIDS LOURDS lot 10 - DMI	29/11/2022 sauf lot 9 - 15/01/2023	4 ans
PDO-PDE	MF	Fourniture et livraison de bennes ordures ménagères mono compartiment et bi-compartiment pour PDE et PDO	Lot 1 - FAUN ENVIRONNEMENT Lot 1 - FAUN ENVIRONNEMENT	10/01/2023	4 ans

Chapitre 11 / Budget, coût du service et financement

Les données de ce chapitre vont être tirées d'une démarche de comptabilité analytique normalisée au niveau national par l'ADEME.

À noter : Ce travail de retraitement des données du compte administratif de manière extracomptable permet de pouvoir comparer les résultats de la matrice avec les données nationales de l'ADEME. Avec ce retraitement, **on ne peut pas comparer les résultats du compte administratif et ceux de la matrice des coûts** (ex : durée amortissement différente).

Nous disposons aujourd'hui de données fusionnées nous permettant d'avoir une vision très précise de nos coûts. Cette transparence des données est encore accrue avec la constitution d'un budget annexe déchet.

À noter : Les données comptables regroupées en matrice des coûts sont validées par l'ADEME. Celles-ci sont ensuite saisies sur un site internet dédié SINOE permettant à l'ADEME de réaliser, tous les deux ans en moyenne, un rapport intitulé "RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES". Le dernier référentiel date de mars 2018 avec un échantillon de 45 collectivités représentant l'habitat URBAIN.

11.1 - Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service (compte administratif)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSE	en K€HT	DEPENSE	en K€HT
charges à caractère générale	27 661	Moyens mobiles	109
charges personnelles : Frais assimilés	5 019	Maintenance bâtiments	115
opérations d'ordres	1 805	Moyens généraux (mobiliers)	11
charges exceptionnelles	12	Finances (avances et acomptes)	211
charges financières	39	Moyens informatiques	61
autres charges de gestion courante	7	frais d'études	65
Total	34 542	acquisition de droits	10
		frais d'insertion	2
		matériels et autres installations techniques pour la collecte et le traitement des déchets	13
		fourniture de contenants pour la collecte des déchets	564
		emprunts	461
		dépôts et cautionnements	35
		Dettes	1
		Total	1 659

données issues du Compte administratif voté par nature pour l'année 2018

Il s'agit ici des données extraites du compte administratif 2018 du budget annexe déchet avec :

- **Fonctionnement :**

- o Dépenses : 34,542 M €

Rem : les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées des prestations de services (collecte, valorisation, tri) et de dépenses de personnels.

- **Investissement :**

- o Dépenses : 1,659 M €

Rem : Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées d'achats de véhicules de collecte, de moyens de pré-collecte (bacs, conteneurs aériens et enterrés) et de travaux (sur les déchetteries). Il s'agit de dépenses d'investissements dites "courantes" sans gros travaux réalisés en 2018.

11.2 - Le coût aidé du service public – matrice de coût

Le coût aidé est déterminé pour le Grand Reims avec la matrice des coûts validée pour 2018. Il correspond au coût qui reste à la charge de la Collectivité.

Pour rappel : les chiffres issus de la matrice des coûts **ne peuvent pas être comparés au compte administratif à cause** de règles de traitement différentes.

Ce coût aidé reprend l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) déduit des produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), des soutiens des éco-organismes (exemple : CITEO, EcoDDS, Eco Mobilier,...) et des aides publiques.

C'est l'indicateur permettant de présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Ce coût ramené à la tonne permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux (OMr, Tri,...) afin de le mettre en perspective.

À noter : Notre typologie d'habitat est considérée par l'ADEME en **URBAIN**

Tous flux (matrice validée 2018)	Coût aidé en €HT	Quantités collectées en kg/hab
CUGR	23 810 k€HT	493
	79,2 € HT/hab	
Données nationales ADEME Habitat Urbain	90 €	549
Ecart en %	-12,0	-10,2

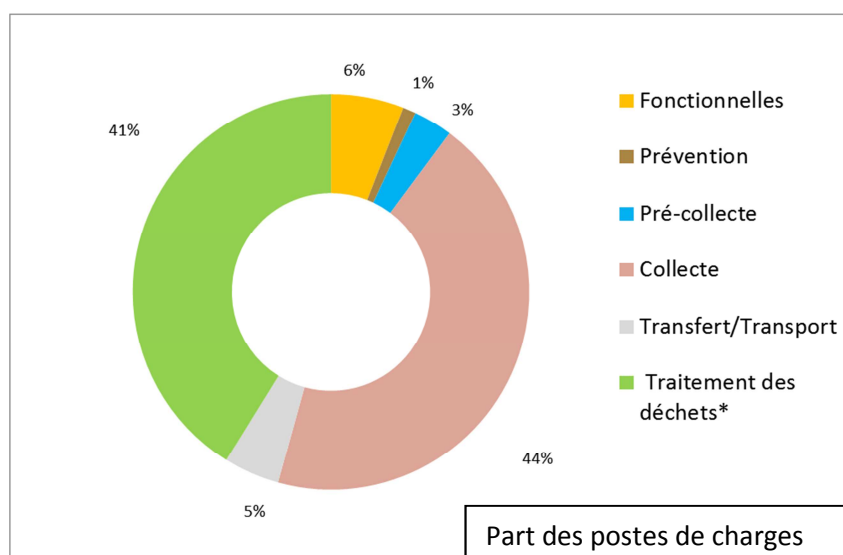
Chapitre 12 / Structure du coût – Matrice des coûts

Ce chapitre va permettre de connaître les différents postes de charges et de produits. L'ensemble des données est tiré de la matrice des coûts 2018.

12.1 - La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Le coût complet correspond à l'ensemble des dépenses (Poste "charges" dans la matrice) réalisé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre pour chaque flux.

Poste de charges (€HT arrondis)	Total en K€ HT
Fonctionnelles	1 870
Prévention	334
Pré-collecte	1 008
Collecte	13 884
Transfert/Transport	1 432
Traitement des déchets*	12 951
Total des charges	31 479



*= il s'agit du regroupement des charges traitement des déchets dangereux et non dangereux + Techniques.

Les postes de charges de collecte (44%) et de traitement (41%) représentent 85% des charges. La part conséquente des charges de traitement résulte essentiellement de la valorisation énergétique des OMR. Le cumul de ces deux charges reste identique par rapport à l'année précédente qui était également de 85%.

12.2 - La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)

Il s'agit ici des recettes "non fiscales" perçues par le Grand Reims dans le cadre par exemple de vente de matériaux, de vente de chaleur ou de soutien des éco-organismes.

NATURE DES PRODUITS			
en K€ HT arrondis		Année 2017	Année 2018
Industriels	Ventes de produits et d'énergie	465	191
	Matériaux	2 367	2 318
	Energie	510	526
	TOTAL Ventes de produits et d'énergie	3 342	3 035
	Autres produits	30	44
	TOTAL Industriels	3 372	3 079
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	4 299	4 336
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	199	224
	Subventions de fonctionnement	22	24
	Aides à l'emploi		6
	TOTAL Aides	221	254
TOTAL Produits		7 891	7 669

Le montant global des produits est de 7 669 000 € HT. Il est composé par des soutiens de sociétés agréées à hauteur de 57%, de vente de produits industriels pour 40% et d'aides pour 3%.

Nous constatons donc que les soutiens des différents éco-organismes sont essentiels pour permettre l'équilibre financier et réduire la contribution des habitants.

Tout en sachant que ces soutiens sont versés en fonction des performances de la Collectivité, il est essentiel de s'assurer de la participation active de la population dans les gestes de tri.

À noter : à titre d'exemple, l'éco-organisme référent dans le tri sélectif (CITEO/ADELPHE) a versé 2,59 M € de soutien à la tonne triée pour le Pôle Centre en 2018.

La baisse de recettes par rapport à 2017 est constatée essentiellement sur la partie vente de produits et d'énergie. Cette baisse est liée à une production moindre d'énergie sur REMIVAL due aux travaux de modernisation réalisés en 2018 (et de la nouvelle structure de coût de la DSP).

Recettes perçues au titre de la valorisation :

ventes de matériaux et énergie en k€HT	OM	TRI	VERRE	DECHETERIE	ENCOMBRANTS	DECHETS SERVICES	TOTAL
matériaux	222	1 606	293	190	0	7	2 318
Energie - vente de chaleur	497	7	0	16	0	6	526

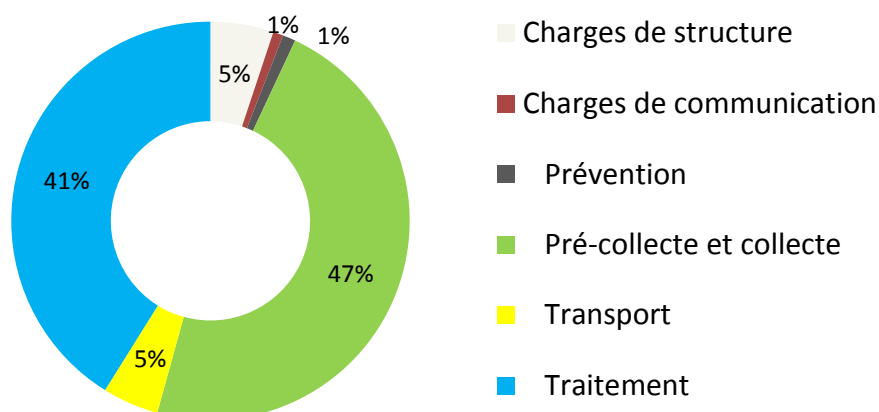
La vente de matériaux issus de la collecte du tri sélectif représente le poste le plus important des recettes au titre de la valorisation (69%).

Sur le flux ordures ménagères, la vente de chaleur issue de l'incinération représente 69% des recettes.

12.3 - La répartition des charges, des produits et du financement

- Les charges :

Répartition des postes de charges		
Charges	en k€HT arrondis	€HT/ hab
Charges fonctionnelles	1 870	6,2
Charges de structure	1 615	5,4
Charges de communication	255	0,9
Charges techniques	29 609	98,5
Prévention	334	1,1
Pré-collecte et collecte	14 892	49,5
Transport	1 432	4,8
Traitement	12 951	43,1
Total charges HT	31 479	104,7
assujettissement	1 565	5,2
Total €HT	33 044	109,9

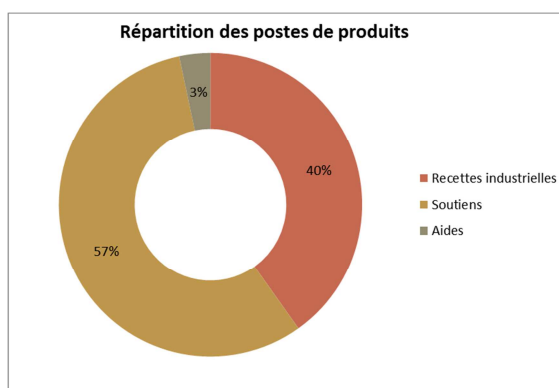


Les charges représentent un coût de 111,00 € HT par habitant sur l'exercice 2018. Elles sont essentiellement constituées de charges techniques pour 94% et notamment les postes pré collecte/collecte (50 €/hab./an) ainsi que le poste traitement (43 €/hab./an). Elles représentent un montant de 31 479 000 d'€uros.

Par rapport à 2017, les charges (32 579 000 € HT) ont baissé de plus de 1,1 M € grâce à la baisse de coût d'incinération liée à la nouvelle DSP (commencée le 1^{er} janvier 2018).

- **Les produits :**

Répartition des postes de produits		
Produits	en k€HT arrondis	€HT/ hab
Recettes industrielles	3 079	10,2
Soutiens	4 336	14,4
Aides	254	0,8
Total produits en €HT	7 669	25,5



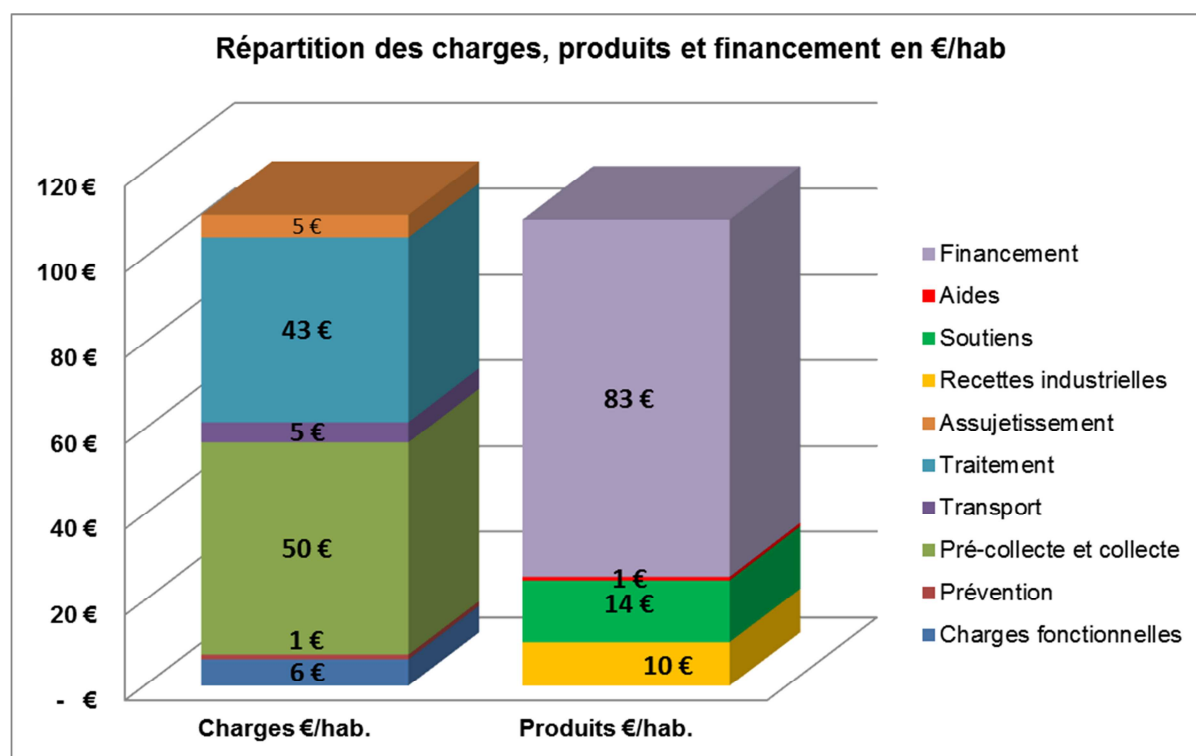
Les produits sont constitués des recettes industrielles, des soutiens et des aides. Ils représentent 25,50 €/hab./an soit 7 669 000 d'€uros sur l'année. **Les produits couvrent 24% des charges.**

- **Les postes de financement :**

Répartition des postes de financements		
Financement	en k€HT arrondis	€HT/ hab
TEOM	24 904	82,8
Redevance spéciale	124	0,4
Total financement	25 028	83,2

- Tableau de synthèse en €HT/hab. :

2018	Tous flux confondus	
	Charges €HT/hab.	Produits €HT/hab.
Charges fonctionnelles	6,2	
Prévention	1,1	
Pré-collecte et collecte	49,5	
Transport	4,8	
Traitement	43,1	
Assujettissement	5,2	
Recettes industrielles		10,2
Soutiens		14,4
Aides		0,8
Financement		83,2
TOTAL	109,9	108,7



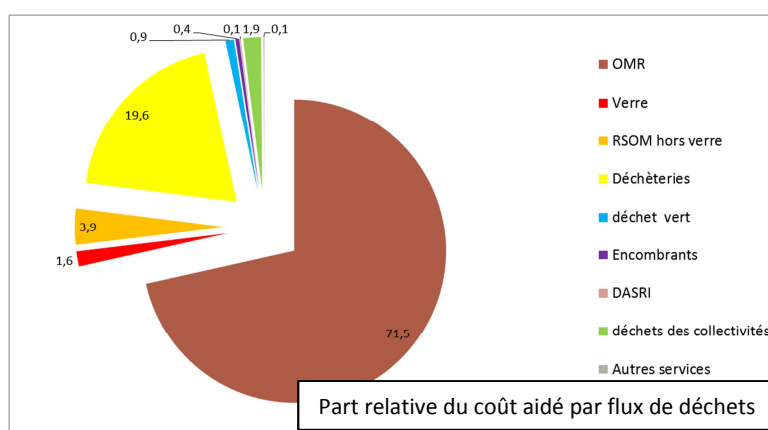
Nous constatons très rapidement que les principales dépenses sont celles de la pré collecte/collecte (50,00 € HT/hab./an.) et de traitement (43,00 € HT/hab./an.). Elles sont en partie équilibrées par le financement (TEOM notamment pour 83,00 € HT/hab./an.).

Chapitre 13 / Coût des différents flux de déchets

13.1 - La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

- Part relative du coût aidé par flux de déchets :

Données en €HT	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	déchet vert	Encombrants	DASRI	déchets des collectivités	Autres services	Tous flux
Coût aidé en € arrondi	17 025 000	385 000	933 000	4 662 000	205 000	102 000	25 000	455 000	18 000	23 810 000
En %	71,5	1,6	3,9	19,6	0,9	0,4	0,1	1,9	0,1	100%



Nous constatons que la principale dépense vient des ordures ménagères qui est le flux le plus important en tonnages (cf. : tableau ci-dessous). Ce coût de traitement est également important avec la valorisation énergétique. Concernant le tri, bien que le coût de traitement soit également important, un niveau de recettes élevé lié à ce flux permet de fortement réduire le coût définitif.

- Comparatif des tonnages par flux avec les données nationales :

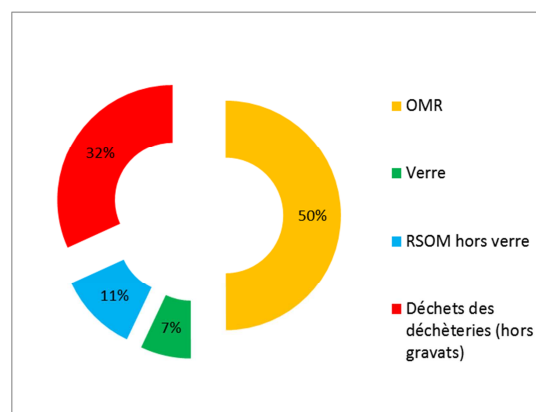
Tonnages	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchetteries (hors gravats)	Tous flux
Tonnes	72632	10 312	16 243	46 210	145 396
% tonnages de chaque flux	50%	7%	11%	32%	100%
Collectivité - kg collectés / habitant	246	35	55	157	493
Données nationales en kg/hab.*	268	25	49	176	549
Ecart kg collecté/hab.	-8%	40%	13%	-11%	-10%

Les tonnages collectés par le Grand Reims sont **10% inférieurs à la moyenne nationale**(ADEME) pour un même type d'habitat.

Ces bons résultats s'expliquent en grande partie par les données du flux ordures ménagères qui représente 50% des apports collectés. Le ratio kg/hab./an est 8% inférieur à la moyenne nationale.

Les apports en déchetteries sont également 11% inférieurs. Ils représentent 32% des tonnages collectés par la Collectivité.

Nous pouvons mettre en avant les bons tonnages des flux verre et tri qui sont respectivement supérieurs de 40% et de des habitants du Grand Reims autour de la gestion des déchets (production réduite, fort taux de recyclage,...) malgré encore des marges d'amélioration. 13% aux données nationales. Ces chiffres montrent la bonne implication



Répartition des tonnages collectés par le Grand Reims en 2018

- **Résultats de la campagne de caractérisation des OMR du territoire du Pôle Centre (Reims Métropole) de 2015 :**

Catégories	kg/an/hab	Tonnes/an
1 - FFOM	30	6 530
2 - FFOM Non consommés	4	875
3 - Déchet de jardin	16	3 388
4 - Verre d'emballage	10	2 187
5.1 - Vieux papiers, JRM	11	2 314
5.2 - Imprimés publicitaires	6	1 215
5.3 - Flaconnage plastique	5	1 169
5.4 - Emballages métaux	5	1 083
5.5 - Cartons, cartonnettes, briques alimentaires	16	3 418
6 - D.Dangereux dont DDS, DASRI, piles, ...	1	309
7 - Déchets incinérables non recyclables	92	20 010
8 - Fractions NI et NR	11	2 502
9 - Plastiques (extension des consignes de tri)	43	9 426
10 - PAM	2	489
11 - Textiles ECO TLC	9	1 918
TOTAL	260	56 833

Données pondérées sur 74 caractérisations

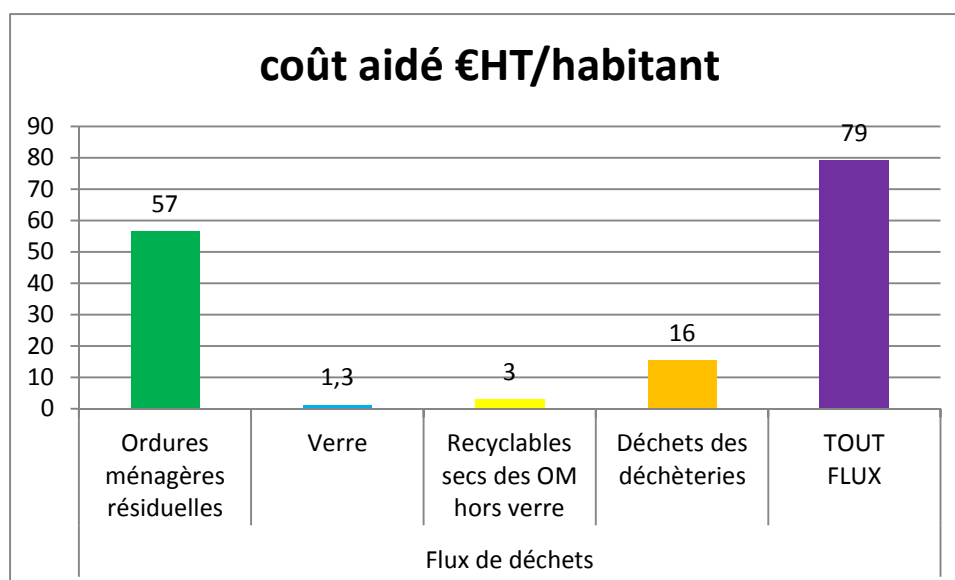
Sur une base de production d'OMR de 260 kg/hab./an, figurent en vert dans le tableau ci-dessus les flux qui pourraient être détournés des OMR vers les structures de recyclage proposés par le Grand Reims en 2018 (collecte des bacs jaunes, déchetteries, collecte des déchets verts en porte à porte sur abonnement, collecte des encombrants sur rendez-vous, bornes textiles...). Ce flux représente 80 kg/hab./an, soit 31% du contenu du bac vert d'OMR.

Part relative du coût aidé par habitant et par flux de déchets :

Tableau comparatif par rapport aux données ADEME :

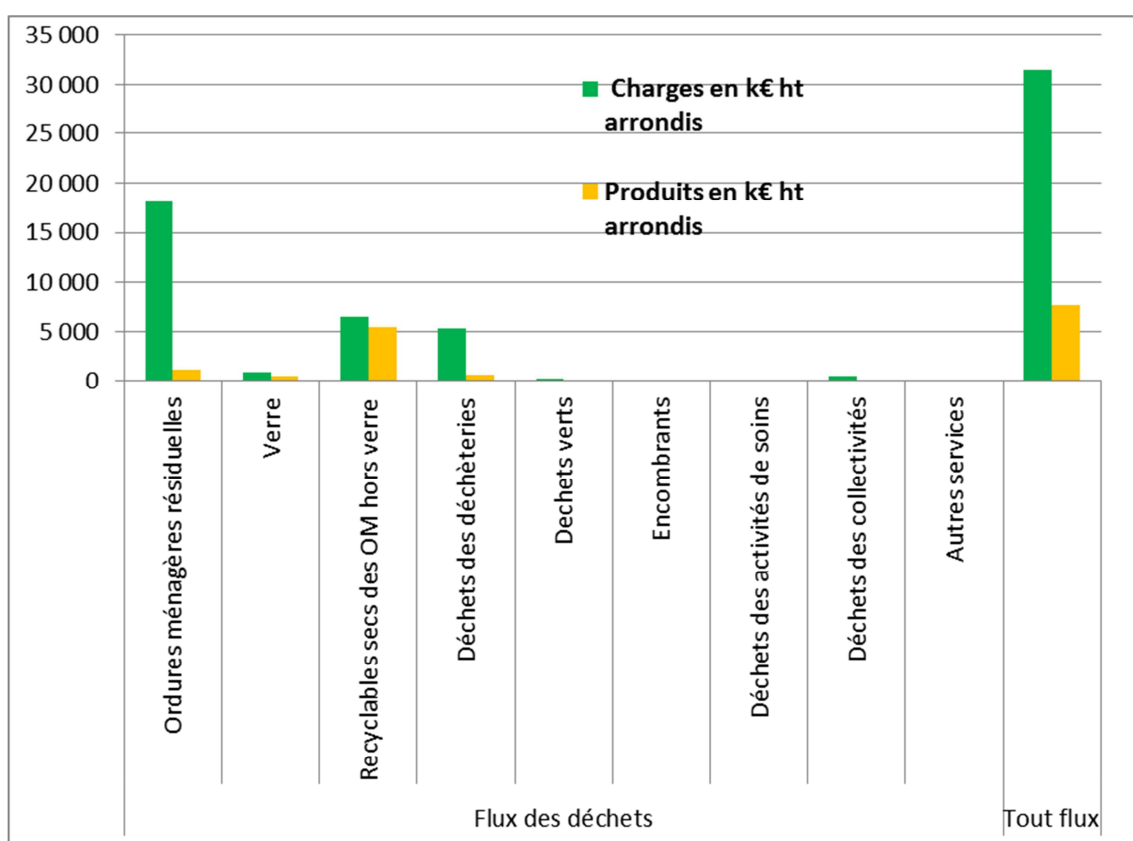
Coût aidé en €HT/habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	TOUT FLUX
CuGR	56,6 €	1,3 €	3,1 €	15,5 €	79,2 €
Données nationales urbain dense*	53,0 €	1,4 €	10 €	16 €	90 €
Ecart	7%	-9%	-69%	-3%	-12%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	46-67€	0,5-4,3€	3-17€	10-25€	74-114€

Données ADEME typologie **URBAINE** (référentiel coût synthèse 2018)



13.2 - La couverture des charges par les produits par flux

CHARGES ET PRODUITS PAR FLUX										
En k€ ht arrondis	Flux des déchets									Tout flux
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités	Autres services	
Charges en k€ ht arrondis	18 173	820	6 396	5 235	208	106	25	469	48	31 480
Produits en k€ ht arrondis	1 147	435	5 463	573	3	4	0	14	30	7 669



Charges et produits par flux en Euros

Les charges inhérentes au poste Ordures Ménagères Résiduelles sont les plus conséquentes avec 18 172 600 €. Ce poste représente, à lui seul, pratiquement 58% de l'ensemble des charges.

La part de couverture des charges par les produits est de **24,4%** sur l'exercice 2018.

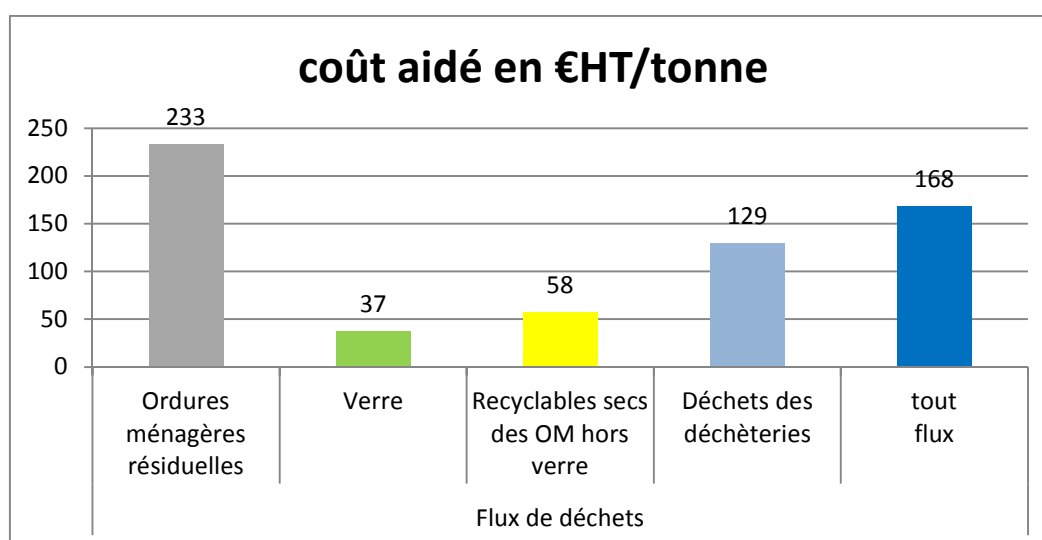
Il est à noter que la part de couverture des charges par les produits pour le flux des recyclables secs est de plus de 85%. Il s'agit, tout flux, du meilleur ratio de couverture. Il s'explique par l'importante part des reventes de matériaux liée au tri et des soutiens des éco-organismes. Cette donnée encourage davantage encore à inciter aux gestes de tri.

À noter : La part de couverture moyenne des charges par les produits au niveau national est de 22% (données ADEME Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets 2014).

13.3 - Le coût des différents flux ramené à la tonne

Ce coût à la tonne va permettre d'identifier rapidement l'intérêt des gestes de tri pour la Collectivité et les habitants.

Année 2018 Montants en k€ HT	Flux de déchets				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	tout flux
Coût aidé en k€ HT	17 025	385	933	4 662	23 810 000
Tonnage	72 632	10 312	16 243	46 210	145 396
Coût aidé en €HT/tonne	233	37	58	129	168



Ces données démontrent une nouvelle fois l'intérêt du tri au niveau financier avec une différence de 179,00 € HT/tonne !

Tableau comparatif des coûts aidés en € HT/tonne par rapport aux données ADEME :

Coût aidé en €HT/tonne	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	TOUT FLUX
CUGR	233 €	37 €	58 €	129 €	168 €
Données nationales habitat urbain	223 €	55 €	197 €	112 €	169 €
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	164 - 254€	20 - 132€	59 - 393€	87 - 159€	141 - 222€

Données ADEME typologie **URBAINE** (référentiel coût synthèse 2018)

Les ordures ménagères restent le flux le plus coûteux notamment lié au mode de traitement (valorisation énergétique/mise en décharge) et au marché de collecte très exigeant en contraintes organisationnelles (fréquences, horaires et lieux de passages...). Il est à noter que le coût aidé à la tonne pour les recyclables secs est très nettement inférieur à la moyenne nationale.

Tous flux	Coût aidé en €HT/tonne	Quantités collectées en kg/hab.
CUGR	168 €	491
Données nationales habitat Urbain	169 €	549
Ecart	0%	-11%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	141 - 222€	

Données ADEME typologie **URBAINE** (référentiel coût synthèse 2018)

Nous constatons que le **coût aidé** par tonne, tout flux, est équivalent au coût aidé moyen national pour un même type d'habitat Urbain pour une quantité de déchets collectée inférieure de 11% à la moyenne nationale.

L'écart nul par rapport à la moyenne nationale alors que nous produisons 11% de moins s'explique essentiellement par nos modes de traitement et un coût de collecte plus important. Il montre également la part importante des charges fixes dans la gestion des déchets.

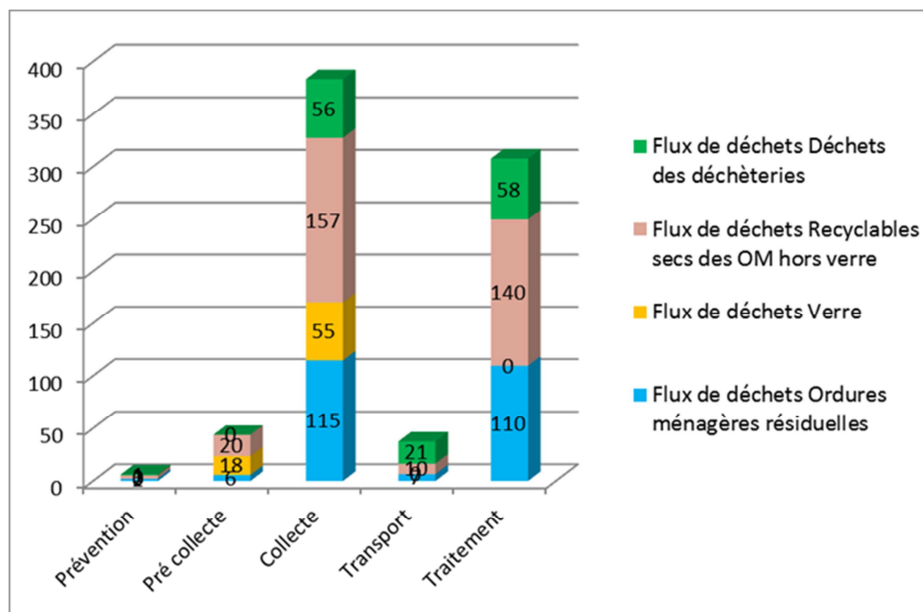
13.4 - La répartition des charges par flux et par étape technique

Charges en €ht/tonne par étapes techniques	Flux de déchets			
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries
Prévention	2	0	3	1
Pré collecte	6	18	20	0
Collecte	115	55	157	56
Transport	7	0	10	21
Traitement	110	0	140	58
coût en €HT/tonne	239	73	331	136

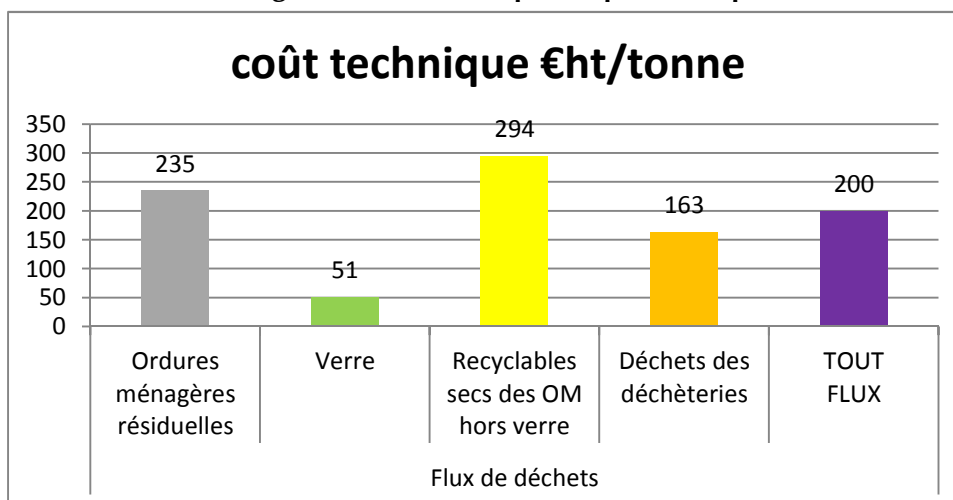
Rem : Attention, le coût en € HT/tonne dans ce tableau correspond au total des étapes techniques. Il n'est pas à comparer au coût "aidé" en € HT/tonne.

Ce tableau montre que, bien que le coût de traitement du sélectif soit supérieur à celui des ordures ménagères, comme pour la collecte, les recettes diverses associées à ce flux permettent de réduire considérablement son coût "aidé".

À noter : Le coût plus important du tri dans les différentes étapes techniques s'explique par le tonnage collecté plus faible que pour les ordures ménagères.



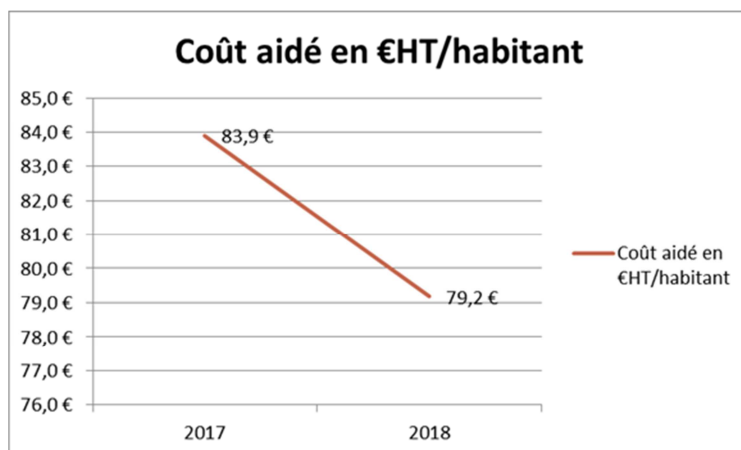
Charges en € HT/tonne par étape technique



Chapitre 14 / Évolution des coûts

La Communauté urbaine du Grand Reims a été constituée le 1^{er} janvier 2017. De ce fait, l'évolution des coûts présentée ne se portera que sur une seule année.

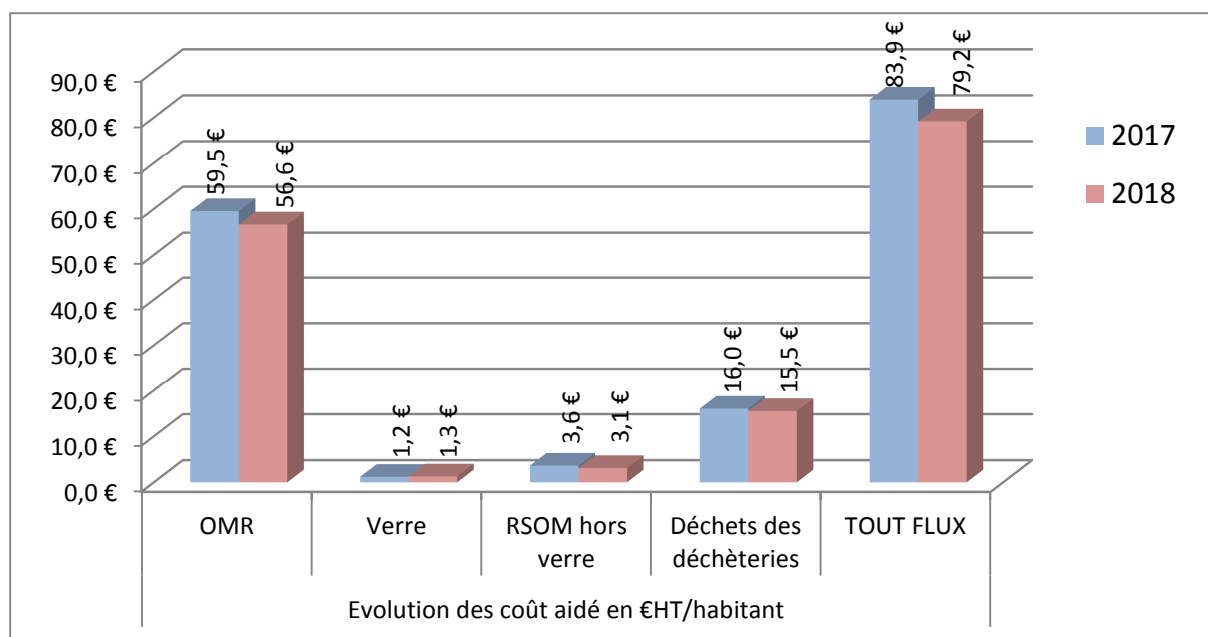
14.1 - L'évolution des coûts tous flux confondus



Le coût aidé en Euros HT par habitant a régressé de 5,6% depuis 2017. Cette baisse est essentiellement liée au renouvellement de la Délégation de Service Public de l'UVE REMIVAL et de la stabilité des indices de révision s'y référant.

14.2 - L'évolution des coûts par flux

Évolution des coûts aidés en € HT/hab.					
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	TOUT FLUX
2017	59,5 €	1,2 €	3,6 €	16,0 €	83,9 €
2018	56,6 €	1,3 €	3,1 €	15,5 €	79,2 €



Le coût aidé par habitant est en régression de 4,9% sur le flux ordures ménagères pour une production par kg et par habitant stable.

Il est en baisse de 13,9% sur le flux résidus secs, également pour une production par kg et par habitant stable.

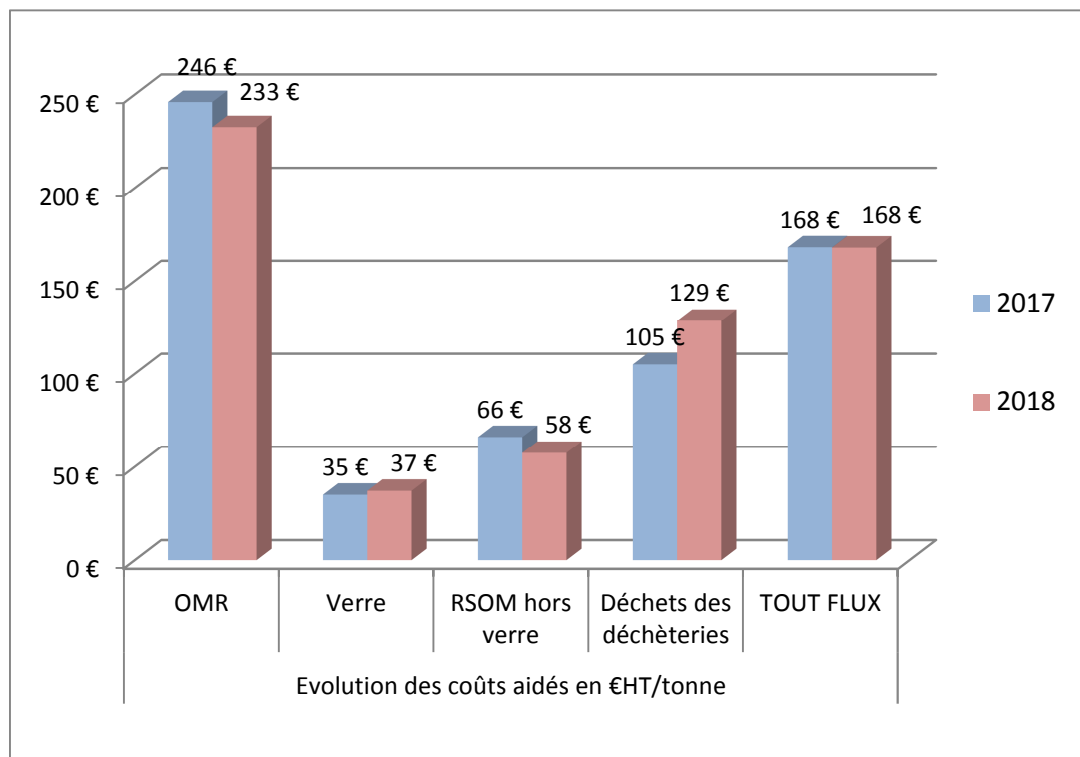
Globalement, sur l'année 2018, les apports par kg/hab. ont augmenté de 0,4% tandis que le coût aidé par habitant a régressé de 5,8%.

	Evolution des quantités collectées en Kg/hab/ an				
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	TOUT FLUX
2017	246	35	55	155	491
2018	246	35	55	157	493

Pour mémoire, tout flux confondu, la production de chaque résident du Grand Reims a augmenté de 2 kg sur l'année 2018, essentiellement sur les apports en déchetteries.

14.3 - L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

	Evolution des coûts aidés en €HT/tonne				
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	TOUT FLUX
2017	246 €	35 €	66 €	105 €	168 €
2018	233 €	37 €	58 €	129 €	168 €



Les coûts aidés en € HT/tonne sont stables sur les deux derniers exercices. Ils s'élèvent à 168 €. Toutefois, des disparités sont notables sur certains flux, notamment sur :

- Les ordures ménagères : baisse du coût de l'incinération avec la nouvelle DSP,
- Le verre : augmentation légère des tonnages,
- Tri : baisse légère du coût du traitement liée à une meilleure "répartition" des tonnages,
- Déchetteries : augmentation des tonnages et des coûts de traitement de certains flux sur le Pôle Ouest (liée à l'incendie d'un centre de traitement).

Les annexes

- Annexe 1 : Organigramme
- Annexe 2 : Délibération intégration au SYVALOM
- Annexe 3 : Composition du CCSPL
- Annexe 4 : Lexique
- Annexe 5 : Matrice des coûts
- Annexe 6 : Délibération accueil des professionnels en déchetteries
- Annexe 7 Convention accueil des professionnels en déchetteries